

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2162 - 8 janvier 2010 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

**Vaccination contre
la grippe H1N1**

**Les profits des trusts
pharmaceutiques
ont plus compté que
la santé publique**

Régionales

**Les listes
Lutte
Ouvrière**

p. 4

**Taxe Carbone
Les gros
pollueurs
à l'abri**

p. 7

Dubaï

**Des milliards gaspillés
au milieu de la misère**

p. 11



Burj Dubai



Sommaire

Élections régionales

- p. 4 ■ Les listes Lutte Ouvrière
p. 5 ■ Lutte de places dans le Front de gauche

Leur société

- p. 5 ■ Incendie à Nîmes
p. 6 ■ Woerth et les évadés fiscaux
■ Ouverture à la concurrence
■ Les pratiques expéditives des banques
p. 7 ■ Taxe carbone
■ Les principaux pollueurs à l'abri
■ Impôt : selon que vous serez salarié ou patron
p. 16 ■ Gouvernement et Sécurité sociale
■ Les vœux de Sarkozy
■ Les TGV augmentent de 1,9%
■ Produits verts et pollution sauvage

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Turquie : le gouvernement Erdogan et la question kurde
La lutte des travailleurs de Tekel et des pompiers d'Istanbul
■ Tunisie : la santé de Taoufik Ben Brik en danger
■ République d'Irlande : le délit de blasphème réactualisé
p. 10 ■ Yémen : vers un nouveau bourbier ?
■ Irak : le scandale du programme "pétrole contre nourriture"
■ Afghanistan : une présence militaire française contre le peuple afghan
p. 11 ■ Relaxe de cinq mercenaires de Blackwater
■ Tour géante à Dubaï
■ Martinique : référendum pour le changement de statut

Dans les entreprises

- p. 12 ■ La privatisation des ports se poursuit
■ Le CE d'EDF et de GDF
■ Chômeurs et sans moyens de se soigner
■ Yves Rocher, mort d'un philanthrope
p. 13 ■ Exigeons la relaxe des six condamnés de Continental
■ Grève des conducteurs du métro parisien
■ La grande braderie de l'automobile
p. 14 ■ La Poste - Angers
■ Intermarché Sud - Beauvais
p. 15 ■ Face aux attaques, des luttes nécessaires
■ Trop de fonctionnaires ou pas assez de fonctionnaires utiles ?
■ Transfert de compétences aux départements

• Minima sociaux, prestations sociales

2010 commence mal

Le 1^{er} janvier est traditionnellement la date à laquelle prennent effet les nouveaux barèmes du smic et de certaines prestations sociales.

Dans ce domaine, 2010 commence très mal. Le smic n'augmentera que de 0,5 %, c'est-à-dire le minimum auquel le gouvernement est tenu. Les quelque 2,6 millions de salariés qui ne touchent pas plus que cela, verront leur salaire brut majoré de seulement 4 centimes de l'heure et d'environ 6 euros par mois s'ils travaillent à plein temps. Et ce sera la seule augmentation de l'année puisqu'une nouvelle loi a décrété que le smic ne serait revalorisé qu'une fois par an.

Le gouvernement affirme qu'il n'y a pas lieu de faire plus puisqu'officiellement l'inflation est nulle - ce qui ne l'empêche pas de donner son feu vert à toute une série d'augmentations et de nouvelles taxes (forfait hospitalier, tarifs SNCF...). Autre raison qu'il met en avant : il ne faudrait pas mettre les entreprises, déjà touchées par la crise, en plus grande difficulté en augmentant les salaires.

Comme si les salariés, eux, n'étaient pas mis en difficulté par des salaires de misère et des payes qui n'ont pas bougé depuis des années, quand elles ne sont pas amputées par du chômage partiel !

Les fonctionnaires ne seront pas mieux lotis puisque le point d'indice ne sera pas revalorisé au 1^{er} janvier.

Pour faire bonne mesure, les bénéficiaires des prestations sociales sont également pénalisés. Toujours sous prétexte qu'il n'y a pas d'inflation, les allocations familiales, la prestation d'accueil d'un jeune enfant ou le complément familial ne seront pas revalorisés au 1^{er} janvier. Le gouvernement a même le culot d'affirmer que les bénéficiaires s'en tirent bien car ces prestations auraient dû baisser en 2010, après les 3 % accordés au 1^{er} janvier 2009 !

Il est vrai que Sarkozy ne peut être généreux avec tout le monde, alors il choisit : les aides, les exonérations de charges, c'est pour les nantis. Pour les autres, le guichet est fermé car, nous dit-on, les caisses de l'État sont vides.

Roger MEYNIER

Fête régionale de Lutte Ouvrière Besançon

Samedi 30 janvier de 16 h à 24 h
Salle de la Malcombe



Cette semaine sur le site de Lutte Ouvrière

La vidéo de Nathalie Arthaud sur I-Télé le 5 janvier 2010

La conférence de presse de Lutte Ouvrière du 7 janvier, présentant les têtes de liste et les axes de la campagne des régionales

Un dossier sur « Le retour des idées malthusiennes »

Et toujours : l'actualité commentée au jour le jour, l'agenda des caravanes de Lutte Ouvrière, Lutte Ouvrière en régions, les archives de la revue *Lutte de classe* et des Cercles Léon Trotsky

www.lutte-ouvriere.org

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que

sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

Lutte Ouvrière
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos noms, prénoms et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un

don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'Association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire
www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio
(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Il n'y a pas de vaccin contre la pandémie dont crève la société



Devant le tollé suscité par la disproportion entre les 94 millions de doses de vaccins contre la grippe H1N1 achetées, et les cinq millions qui ont été utilisées, le gouvernement français a donc prévu d'essayer de bazarder une partie au moins des stocks qu'il a sur les bras, et la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot a annoncé le 4 janvier à grands sons de trompe qu'elle annulait une partie des commandes.

La seule chose qu'elle n'a pas dite, c'est ce que l'État aura à verser aux laboratoires pharmaceutiques qui fabriquent ces vaccins comme indemnités. Car comme l'expliquait *Le Figaro* du 5 janvier, sous le titre « Vaccins : les négociations avec les labos sont lancées », en plus des indemnités de rupture « qui s'élèvent le plus souvent à 4 % du chiffre d'affaires non réalisé », les laboratoires « peuvent aussi exiger des indemnités pour l'achat de matières premières ou le financement d'installations ».

En bons VRP pourtant, plusieurs ministres s'étaient succédé depuis l'été pour expliquer à quel point il était vital de se faire vacciner. Une explication utile, peut-être, mais qu'y avait-il derrière ? Roselyne Bachelot avait même convoqué les caméras pour immortaliser sa propre vaccination ! Passons sur le fait que celles et ceux qu'on invitait à se faire vacciner ont souvent eu droit à plusieurs heures de queue devant les salles de sport transformées en dispensaires, quand on ne leur redemandait pas de revenir un autre jour, tant il y avait de pagaille dans l'organisation de la vaccination.

Depuis le début de cette affaire, un certain nombre de scientifiques se sont élevés contre ce tapage gouvernemental et le coût que l'achat de ces doses de vaccin a représenté, 869 millions d'euros, l'équivalent du déficit de l'ensemble des hôpitaux publics.

Le gouvernement se défend en invoquant le « principe de précaution ». Et d'affirmer que lorsque la commande a été passée, on ignorait si cette forme de grippe était grave ou pas, et qu'on ne savait pas bien s'il fallait deux doses ou si une seule suffisait.

« Principe de précaution » ? Mais nombre de sommités médicales rappellent que cette somme consacrée à une maladie dont on ignorait la gravité dépasse, et de loin, le budget alloué pour cinq ans au Plan cancer, c'est-à-dire à la recherche pour soigner une maladie dont on connaît la gravité.

« Principe de précaution » ? Comme si ce gouvernement se souciait à ce point de la santé de la population ! Toutes ces réformes concernant la santé visent à diminuer l'accès des clas-

ses populaires à des soins convenables. Où est le « principe de précaution » lorsqu'on supprime des hôpitaux ou des maternités de proximité ? Où est-il lorsqu'on réduit le personnel hospitalier ? Où est-il lorsqu'on diminue les remboursements, de soins comme de médicaments, et qu'on augmente le forfait hospitalier ? Le gouvernement se moque de l'accès aux soins de ceux qui n'ont pas d'argent.

Alors, si « principe de précaution » il y a eu dans cette affaire, il ne concernait pas les malades, mais le profit des laboratoires pharmaceutiques. Et même après que le gouvernement eut revu ses commandes à la baisse, les quatre trusts de l'industrie pharmaceutique, à qui le gouvernement français avait commandé les 94 millions de doses de vaccin contre la grippe A, sortiront largement gagnants de cette affaire. D'autant que, comme l'indique le laboratoire Sanofi-Pasteur, « nous avons des demandes d'autres pays », et que les commandes de l'État français ont permis de faire démarrer la production. Bien sûr, on peut se dire que gaspillage pour gaspillage, il vaut mieux gaspiller dans le domaine de la santé que d'aider à fonds perdus les banquiers. Mais l'un n'empêche pas l'autre !

Lorsque le gouvernement a débloqué des dizaines de milliards pour les banquiers, il a prétendu que c'était pour sauver le système bancaire, c'est-à-dire l'économie mondiale. Lorsqu'il a versé des milliards aux patrons et actionnaires des grandes entreprises de l'automobile, il a prétendu que c'était pour sauvegarder des emplois. Le virus H1N1 est arrivé à point nommé pour servir de prétexte à un coup de main à l'industrie pharmaceutique, alors que tant d'autres maladies, à commencer par le paludisme, font des millions de victimes dans le monde, chaque année.

Les raisons invoquées varient mais la préoccupation reste la même : comment aider les grands groupes capitalistes à maintenir leurs profits et à enrichir leurs actionnaires malgré la crise.

Ces grands trusts qui dominent la vie économique et dont les gouvernements ne sont que les serviteurs politiques vivent en parasites sur la société, avec l'aide ou par l'intermédiaire de l'État.

La capacité de nuisance du virus H1N1 est sans commune mesure avec le parasitisme de ces grands trusts. Et il ne s'agit pas d'un phénomène saisonnier mais d'une grave maladie sociale dont la société ne pourra se débarrasser que par l'expropriation de ces trusts. Ce qui signifie mettre fin à tout ce sur quoi repose leur pouvoir social : la propriété privée des moyens de production, l'économie de marché et le capitalisme.

Arlette LAGUILLER

• Identité nationale

Besson se tresse des couronnes

Besson, le ministre de l'Immigration, est content de lui et de son débat sur l'identité nationale. C'est ce qu'il a affirmé lors d'une conférence de presse, le lundi 4 janvier, en présentant son premier bilan.

D'après lui, ce débat a rencontré « un immense succès populaire » ; il ne s'est pas « focalisé sur l'immigration » et n'est pas devenu un « défouloir raciste » ; enfin les internautes ont fait des propositions qui ont retenu son attention. Bref, un bilan globalement positif !

Pour ce qui est du succès populaire, le site Internet a reçu 50 000 contributions et les 227 débats organisés ont réuni en moyenne une centaine de person-

nes chacun, ce qui ne témoigne pas d'un engouement exceptionnel, surtout si on met à part les participants quasi obligés : représentants d'associations et partis politiques par exemple.

En ce qui concerne la focalisation sur l'immigration, l'analyse des 26 000 premières contributions faites par TNS Sofres révèle que moins d'un tiers d'entre elles ont porté sur ce thème et le Front National dans les débats a été présent dans moins de 20 % des débats ; outre le fait que ces pourcentages ne sont pas négligeables, une grande partie du discours de Besson lui-même a porté sur... le thème de l'immigration, vu sous l'angle qui se veut « politiquement correct » de « l'intégration des populations immigrées dans notre

nation » !

Quant aux propositions des internautes qui ont retenu l'attention du ministre, elles sont aussi passionnantes que le souhait de « solenniser l'accession à la citoyenneté des étrangers » par un serment citoyen et l'idée de « faire chanter la Marseillaise dans les rencontres de Première division des championnats de France » !

Voilà qui fera sûrement de ce débat un temps fort de la politique, préoccupations électorales mises à part ! Quant à la politique réelle du gouvernement envers les immigrés, Besson n'a pas besoin de débat pour maintenir la pression sur eux et les expulser, sans états d'âme.

Sylvie MARÉCHAL

DRÔLE DE SAUVEUR :

« La France est l'un des seuls pays en Europe à échapper à l'extrême droite ».

ERIC BESSON
LE PARISIEN 21/12/2009



Les listes de Lutte Ouvrière

Lutte Ouvrière présentera des listes aux élections régionales du 14 mars, afin de défendre et de populariser son programme de défense des intérêts du monde du travail face à la crise.

Ce programme ne pourra être imposé au grand patronat, au gouvernement et aux riches par des votes, ni lors des élections régionales, ni par quelque élection que ce soit. Les classes populaires ne peuvent imposer leurs exigences aux classes privilégiées et au gouvernement que par une lutte énergique, déterminée, mettant en mouvement des millions de salariés, de chômeurs, de retraités, des femmes et des hommes qui n'acceptent pas d'être poussés vers la misère uniquement pour permettre à une petite minorité de s'enrichir encore plus.

Les élections régionales offrent cependant l'occasion d'affirmer par son

vote son accord avec ce programme. Voter pour une liste Lutte Ouvrière permettra d'affirmer la conviction que, pour défendre les conditions d'existence des classes populaires, il faut faire payer le grand capital, les banquiers, les propriétaires et les actionnaires des grandes entreprises.

Il faut que les électeurs des classes exploitées puissent exprimer leur indignation devant cette organisation sociale qui, pour permettre à une minorité de parasites de continuer à s'enrichir, même pendant la crise qu'ils ont provoquée, pousse vers la pauvreté ceux qui travaillent et produisent. Le mieux qui puisse être fait dans ces élections, c'est de se prononcer sur les objectifs des luttes, qui viendront inévitablement car les exploités ne peuvent laisser les riches les dépouiller toujours plus.

Nous indiquons en caractères gras la tête de liste régionale et pour chaque département, en caractères maigres, la tête de section départementale.

• ALSACE

Julien WOSTYN (*Ouvrier de l'automobile*)

BAS-RHIN : Roland ROBERT (Ouvrier)

HAUT-RHIN : Nathalie MULOT (Agent territorial)

• AQUITAINE

Nelly MALATY (*Opératrice en électronique*)

GIRONDE : Nelly MALATY (Opératrice en électronique)

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : Denis LACOSTE (Employé Sécurité Sociale)

DORDOGNE : Anne-Isabelle BRIVARY (Employée de La Poste)

LANDES : Guy DUPONT (Employé de La Poste)

LOT-ET-GARONNE : Guillaume PERCHET (Électronicien)

• AUVERGNE

Marie SAVRE (*Formatrice en Centre d'apprentissage du bâtiment*)

PUY-DE-DÔME : Marie SAVRE (Formatrice en Centre d'apprentissage du bâtiment)

ALLIER : Véronique DREYFUS (Traductrice)

CANTAL : Claude DUFOUR (Ouvrier retraité)

HAUTE-LOIRE : Daniel SEGUY (Ouvrier retraité)

• BOURGOGNE

Claire ROCHER (*Infirmière*)

CÔTE-D'OR : Claire ROCHER (Infirmière)

NIÈVRE : Geneviève LEMOINE (Assistante sociale)

SAÔNE-ET-LOIRE : Pascal DUFRAIGNE (Ouvrier de la chimie)

YONNE : Fabienne DELORME (Éducatrice)

• BRETAGNE

Valérie HAMON (*Conductrice de train*)

FINISTÈRE : André CHERBLANC (Informaticien CNRS)

ILLE-ET-VILAINE : Florence DEFRANCE (Ingénieur)

MORBIHAN : Cyril LE BAIL (Employé à l'arsenal)

CÔTES-D'ARMOR : Martial COLLET (Ouvrier métallurgiste)

• CENTRE

Farida MEGDOUD (*Enseignante*)

LOIRET : Farida MEGDOUD (Enseignante)

INDRE-ET-LOIRE : Jean-Jacques PRODHOMME (Électromécanicien)

EURE-ET-LOIR : Vincent CHEVROLLIER (Instituteur)

LOIR-ET-CHER : Maryline KERGREIS (Institutrice)

CHER : Éric BELLET (Ouvrier)

INDRE : Élisabeth MILON (Enseignante)

• CHAMPAGNE-ARDENNE

Thomas ROSE (*Enseignant*)

MARNE : Thomas ROSE (Enseignant)

AUBE : Pierre BISSEY (Enseignant retraité)

ARDENNES : Nadia OCTAVE (Mère de famille)

HAUTE-MARNE : Joëlle BASTIEN (Ouvrière)

• FRANCHE-COMTÉ

Michel TREPPO (*Ouvrier dans l'automobile*)

DOUBS : Christian DRIANO (Ouvrier de l'automobile)

JURA : Dominique REVOY (Enseignante)

HAUTE-SAÔNE : Daniel ROUILLON (Soudeur)

TERRITOIRE DE BELFORT : Christiane PETITOT (Enseignante)

• ILE-DE-FRANCE

Jean-Pierre MERCIER (*Ouvrier*)

SEINE-SAINT-DENIS : Jean-Pierre MERCIER (Ouvrier)

HAUTS-DE-SEINE : Laurence VIGUIÉ (Employée dans l'automobile)

VAL-DE-MARNE : Pascal BOUTET (Mécanicien dans le transport aérien)

VAL-D'OISE : Patrice CRUNIL (Ajusteur)

VILLE DE PARIS : Sophie ROBIN (Factrice)

YVELINES : Thierry GONNOT (Ouvrier dans l'automobile)

SEINE-ET-MARNE : Anne DE LA TORRE (Ouvrière de l'aéronautique)

ESSONNE : Jean CAMONIN (Électromécanicien de l'aéronautique)

• LANGUEDOC-ROUSSILLON

Liberto PLANA (*Employé d'hypermarché*)

HÉRAULT : Maurice CHAYNES (Cadre télécom)

PYRÉNÉES-ORIENTALES : Liberto PLANA (Employé d'hypermarché)

GARD : Isabelle LECLERC (Employée)

AUDE : Dominique GALONNIER (Enseignant)

LOZÈRE : Caroline POUPARD (Enseignante)

• LIMOUSIN

Élisabeth FAUCON (*Enseignante*)

HAUTE-VIENNE : Claudine ROUSSIE (Infirmière)

CORRÈZE : Marie-Thérèse COINAUD

(Infirmière)

CREUSE : Élisabeth FAUCON (Enseignante)

• LORRAINE

Mario RINALDI (*Technicien d'atelier*)

MOSELLE : Mario RINALDI (Technicien d'atelier)

MEURTHE-ET-MOSELLE : Christiane NIMSGERN (Aide-soignante en hôpital public)

VOSGES : Jacques BALU (Enseignant)

MEUSE : Jean-Louis ROSTAN (Ouvrier en métallurgie)

• MIDI-PYRÉNÉES

Sandra TORREMOCHA (*Enseignante*)

HAUTE-GARONNE : Sandra TORREMOCHA (Enseignante)

TARN : Chantal TRESSSENS (Institutrice)

AVEYRON : Martine GUIRAUD (Technicienne de laboratoire)

HAUTES-PYRÉNÉES : François MEUNIER (Instituteur)

TARN-ET-GARONNE : Richard BLANCO (Employé au ministère du travail)

GERS : Tristan LALANNE (Informaticien)

ARIÈGE : Michel LASERGE (Technicien en électronique)

LOT : Élisabeth PODGORNÝ (Ouvrière dans l'aéronautique)

• BASSE-NORMANDIE

Pierre CASEVITZ (*Enseignant-Chercheur*)

CALVADOS : Christophe GARCIA (Postier)

ORNE : David LAUNAY (Éducateur)

MANCHE : Isabelle PELTRE (Enseignante)

• HAUTE-NORMANDIE

Gisèle LAPEYRE (*Agent hospitalier*)

SEINE-MARITIME : Pascal LE MANACH (Ouvrier de l'automobile)

EURE : Valérie FOISSEY (Aide soignante)

• NORD - PAS-DE-CALAIS

Éric PECQUEUR (*Ouvrier dans l'automobile*)

NORD : Éric PECQUEUR (Ouvrier dans l'automobile)

PAS-DE-CALAIS : Nathalie HUBERT (Professeur de lycée professionnel)

• PAYS DE LA LOIRE

Eddy LE BELLER (*Technicien chantier naval*)

LOIRE-ATLANTIQUE : Eddy LE BELLER (Technicien chantier naval)

MAINE-ET-LOIRE : Céline L'HUILLIER

(Enseignante)

SARTHE : Yves CHÉÈRE (Ouvrier dans l'automobile)

VENDÉE : Gilles ROBIN (Enseignant)

MAYENNE : Martine AMELIN (Employée)

• PICARDIE

Roland SZPIRKO (*Ouvrier de l'automobile retraité*)

AISNE : Anne ZANDITÉNAS (Enseignante en lycée professionnel)

OISE : Roland SZPIRKO (Ouvrier de l'automobile retraité)

SOMME : Bruno PALENI (Enseignant en lycée professionnel)

• POITOU-CHARENTES

Ludovic GAILLARD (*Enseignant*)

CHARENTE-MARITIME : Antoine COLIN (Enseignant-Chercheur)

VIENNE : Ludovic GAILLARD (Enseignant)

CHARENTE : Jean-Pierre COURTOIS (Enseignant retraité)

DEUX-SÈVRES : François BARERE (Standardiste)

• PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Isabelle BONNET (*Enseignante*)

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : Nathalie MALHOLE (Secrétaire médicale)

HAUTES-ALPES : Christian LECAT (Technicien aéronautique retraité)

ALPES-MARITIMES : Agnès BENKEMOUN (Médecin biologiste)

BOUCHES-DU-RHÔNE : François ROCHE (Ouvrier aéronautique)

VAR : Jean-Michel GHIOTTO (Enseignant)

VAUCLUSE : Olivier JOSUÉ (Délégué médical)

• RHÔNE-ALPES

Nathalie ARTHAUD (*Enseignante*)

RHÔNE : Nathalie ARTHAUD (Enseignante)

ISÈRE : Chantal GOMEZ (Dessinatrice)

LOIRE : André MOULIN (employé dans l'industrie retraité)

HAUTE-SAVOIE : Jean-Paul MACÉ (Ouvrier dans la métallurgie)

AIN : Vincent GOUTAGNY (Ouvrier industrie plastique)

SAVOIE : Élisabeth THOMAS (Enseignante)

DRÔME : Adèle KOPFF (Enseignante)

ARDÈCHE : Christophe MARCHISIO (Enseignant en collège)

• LA RÉUNION

Yves PAYET, *technicien agricole*

• Élections régionales

Lutte de places dans le Front de gauche

Le Front de gauche, coalition électorale qui regroupe essentiellement le PCF et le Parti de gauche de Mélenchon auquel s'est associée la Gauche unitaire dont le chef de file est Christian Picquet, ancien dirigeant de la LCR, rendra publics les noms de ceux qui conduiront ses listes aux élections régionales, lors d'un meeting unitaire à Paris.

Force est de constater que jusqu'au dernier moment la bataille pour les places, puisqu'il s'agit de cela et uniquement de cela, est encore rude au sein de ce Front de

gauche, et plus particulièrement entre les partisans de Marie-George Buffet et ceux de Mélenchon. Ce dernier revendique toujours la tête de liste en Ile-de-France, que réclame de son côté le PCF pour y présenter Pierre Laurent, successeur pressenti de Marie-George Buffet à la tête de son parti.

Que des représentants de partis se disputent des postes n'est à priori pas illégitime. Mais ils ne donnent aucune raison de fond qui pourrait justifier un choix en faveur de l'un ou de l'autre et son utilité du point de vue des intérêts des classes populaires.

Mélenchon avance, non sans aplomb, que son nom

serait plus rassembleur que celui de son rival. Le PCF rétorque qu'historiquement il a plus de justifications à postuler à la représentation de la région Ile-de-France. Cela n'est pas faux, si l'on prend en compte l'implantation passée et même actuelle du PCF. Mais ces différends, qui tournent autour de la personnalité de chacun, laissent de côté la question de savoir en quoi ces listes et le choix de l'un ou de l'autre leader aideraient les classes populaires et les travailleurs à s'orienter pour obtenir un meilleur rapport de forces face à la droite et face au patronat. En quoi elles les aideront à y voir plus clair, à distinguer qui est réellement de leur

côté et qui se range dans le camp de leurs adversaires ou de leurs faux-amis.

En fin de compte, cette bataille de chiffonniers, au sein du Front de gauche, vise surtout à se positionner pour qu'au deuxième tour de ces régionales, chacune des composantes du Front de gauche puisse demander au PS l'aumône de quelques places d'élus au second tour. Mais le PS sera alors seul maître du jeu. Il pourra imposer ses choix, aussi bien celui de ses alliances, avec ou sans Bayrou, que celui de sa politique s'il garde la majorité dans telle ou telle région.

Car, c'était annoncé dès le départ, aussi bien le Parti de

gauche que le PCF appelleront à battre la droite au second tour, ce qui n'est qu'une façon hypocrite de se rallier par avance au PS et d'avaliser sa politique, là où il sera en situation de la mener. C'est un ralliement sans condition, sans même un droit d'inventaire concernant cette politique.

Or on en a fait l'expérience de multiples reprises, ce n'est pas la politique du PS qui préparera le monde du travail à affronter les futurs combats. Des combats qui, pour aboutir à des résultats favorables aux salariés, devront se mener sur un tout autre terrain que le terrain électoral.

Jean-Pierre VIAL

• La « solution » du gouvernement au manque de logements sociaux

Devenez propriétaires, vous paierez à notre place

Selon le ministère de l'Écologie, l'année 2009 a été la pire depuis sept ans en ce qui concerne la construction de logements neufs, tous types de logements confondus. Avec moins de 300 000 mises en chantier, la construction a reculé de 19,2 % par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les logements sociaux, la situation est encore plus grave. 1 200 000 personnes sont en attente d'un logement en HLM, titrait *Le Parisien* du 5 janvier.

Mais pour Benoît Apparu, le secrétaire d'État au Logement, il n'est pas question d'augmenter la part de l'État dans le budget alloué au logement social, sous prétexte de ne pas creuser encore plus le déficit public – justification bien commode et maintes fois resservie lorsqu'il s'agit de ne pas faire des dépenses dans des domaines utiles à la population ! Pour dégager de l'argent, il propose donc que les organismes d'HLM mettent des appartements en vente dans des zones où la demande n'est pas « tendue » par rapport au parc existant, ce qui, dit-il, permettrait de construire des logements sociaux là où il y en a le plus



besoin. Or, vu le manque criant de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, les HLM pour lesquelles la demande est faible sont rares. Soit elles sont situées dans des villes où l'emploi est

sinistré, ce qui a amené des habitants à déménager, soit elles sont dans un environnement tellement dégradé et sont elles-mêmes tellement dégradées que cela n'incite pas à y vivre.

Pour Apparu, si 40 000 logements étaient vendus, cela permettrait de dégager 2 milliards de fonds, soit « quatre fois plus que le montant des aides à la pierre ». Ce serait ainsi aux locataires des HLM de payer pour pallier les carences de l'État en matière de construction de logements, sans autre bénéfice pour eux que d'avoir le titre de « propriétaire ». En achetant leur logement, ils risquent fort de faire une mauvaise affaire, avec les dépenses supplémentaires occasionnées par le crédit à rembourser et les charges qu'ils devront supporter, d'autant plus élevées que l'état de nombre de HLM laisse à désirer.

Autre argument avancé par le secrétaire d'État : la vente de HLM faciliterait la « mixité sociale », des familles propriétaires de leur logement voisinant avec des locataires. Comme la plupart des acheteurs potentiels y vivent déjà, on ne voit guère où serait le changement. Et puis, si vraiment le but était la mixité sociale, pourquoi ne pas commencer par imposer à des communes comme Neuilly-sur-Seine de construire les 20 % de logements sociaux que la loi impose ?

Marianne LAMIRAL

• Légion d'honneur

La cuvée des patrons

Ce sont les médias qui l'ont remarqué : la promotion de la Légion d'honneur pour la nouvelle année est très patronale. Parmi les titulaires de la rosette, de la croix, du cordon et autres « hochets » (comme disait l'inventeur de la décoration, Napoléon) on trouve Louis Gallois pour EADS, Spinetta (Air France-KLM), Anne Lauvergeon (Areva), Pépy (SNCF), Carron (Crédit Agricole), Seillière (de Wendel et également ancien président du CNPF), Pierre Fabre (groupe pharmaceutique).

À côté de ce gratin patronal, on trouve d'autres titulaires divers et variés, dont le couturier Paco Rabanne qui s'était distingué en prédisant l'apocalypse pour 1999. Finalement il aura pu recevoir sa décoration avant la fin du monde.

En somme, pour être nommé à la Légion d'honneur, il ne faut pas être riche, mais ça aide.

A.V.

• Incendie à Nîmes

Des économies meurtrières

Cinq personnes sont mortes et treize ont été blessées à Nîmes lors de l'incendie, semble-t-il accidentel, de leur habitation durant la nuit du 1^{er} janvier.

C'est la Société française des habitations économiques qui gère 8 500 logements sociaux dans le midi. « Économiques » surtout en matière de sécurité : la trappe de désenfumage, qui aurait permis de sauver des habitants, était fermée par un cadenas et il n'y avait pas d'alarme incendie.

On oblige trop souvent les plus pauvres à se loger dans des conditions dangereuses. On économise sur la sécurité en sacrifiant des vies.

• Woerth et les évadés fiscaux

Le paradis (fiscal) chez soi

Après avoir parlé, sans rien faire, de lutte contre les paradis fiscaux, le gouvernement ne pouvait faire moins que parler de faire revenir les capitaux qui y étaient partis. Mais le capital évadé est un curieux animal, d'autant plus craintif qu'il est massif. Il convient donc de ne pas l'effaroucher lorsqu'on veut le faire rentrer au bercail. Aussi le ministre du Budget, Woerth, avait-il mis en place une « cellule de dégrisement » visant à

faire revenir en douceur, c'est-à-dire sans les taxer trop lourdement, les capitaux ainsi retournés à l'état sauvage.

Jusqu'au 31 décembre dernier, les fraudeurs pouvaient ainsi rapatrier leurs capitaux non seulement sans payer d'amende, mais même en négociant le montant de l'impôt qu'ils avaient à verser. Ce dispositif aurait permis d'encaisser 500 millions d'euros et de faire rentrer quelques malheureux

milliards sur les cinquante à cent placés illégalement par des particuliers dans les paradis fiscaux. La plus grande partie des capitaux soustraits au fisc vont donc continuer à couler des jours heureux et à produire des rentes coquettes dans leurs paradis.

Le ministre a beau qualifier de « grand succès » cette opération et proposer de la proroger, son rendement est faible. Le gouvernement italien par

exemple a fait beaucoup mieux : en n'étant pas curieux sur l'origine des capitaux et en instituant un prélèvement libératoire de seulement 5 %, il a réussi à faire rentrer au pays près de cent milliards d'euros. Mafieux, trafiquants et délinquants financiers en tout genre ont ainsi pu ramener l'argent au pays pour y développer sinon l'économie, du moins leurs affaires.

Sous couvert de lutte contre

l'évasion des capitaux, les pays riches se livrent ainsi à une concurrence au moins disant fiscal. Pour les Woerth de tous les pays, la lutte contre les paradis fiscaux consiste à transformer leur propre État en paradis fiscal.

Étant bien entendu que la masse de la population doit continuer à payer l'impôt, l'État devant se donner les moyens de sa politique...

Paul GALOIS

• Ouverture à la concurrence

Le grand bluff

Ces dernières semaines, on a appris l'arrivée de nouveaux opérateurs privés sur le marché de ce que l'on appelait, il y a longtemps, le « service public ». Chaque fois on a entendu le même argument : plus de concurrence, ce serait bon pour les prix et donc pour le consommateur.

Un quatrième opérateur de téléphonie mobile, Free, arrive donc sur le marché que se partagent aujourd'hui Orange, SFR et Bouygues. Le géant Veolia annonce son arrivée imminente sur le marché du TGV international. Et la presse de ressasser, à chaque fois, à quel point les consommateurs et les usagers devraient se réjouir de cette « nouvelle donne », qui aurait pour conséquence quasi automatique de faire baisser les prix.

Vraie fausse concurrence

La libre concurrence, dans le capitalisme d'aujourd'hui, cela n'existe de toute façon pas vraiment. Combien d'affaires, ces dernières années, ont révélé des ententes parfaitement frauduleuses, mais courantes, entre les grands groupes capitalistes ? Ententes pour se mettre d'accord sur les prix (ce qui a été

le cas, notamment, pour le trio Orange-SFR-Bouygues) ; ou ententes pour se partager les marchés – ce qui arrive fréquemment lorsque des entreprises doivent répondre à des appels d'offres lancés par des collectivités publiques. De telles pratiques ont notamment été pointées du doigt par la Cour des comptes dans le domaine des transports urbains. Alors, pour reprendre l'exemple de la téléphonie, ce n'est pas parce que Free a effectivement fait baisser le coût des abonnements internet qu'il en sera de même pour les téléphones mobiles. Là où les groupes capitalistes ont été capables de s'entendre à trois, ils seront tout aussi capables de le faire à quatre.

Hausse des prix...

Dans la téléphonie, fixe ou mobile, dans le domaine du gaz

et de l'électricité, dans celui des autoroutes, qui peut aujourd'hui oser prétendre que l'ouverture à la concurrence a fait baisser les prix ? Sur le marché « libre » de l'électricité, les prix se sont littéralement envolés. Et il suffit de se rappeler ce que représentait une facture de téléphone il y a quinze ans, et de comparer avec les délirantes factures actuelles, pour se convaincre que la « baisse des prix » qu'apporterait l'ouverture à la concurrence est une fable pour les enfants : entre 1994 et aujourd'hui, le seul prix de l'abonnement résidentiel de France Télécom est passé de 45 F (6,75 euros) à 16 euros... soit 137 % d'augmentation !

...et un service qui se dégrade

Parallèlement à ces hausses de prix, le service offert aux usagers (devenus « clients ») ne cesse de se dégrader. Et ce n'est qu'un début. L'exemple tristement célèbre des chemins de fer anglais en témoigne : les prix pour les usagers ont explosé depuis leur privatisation avec, en prime, plus d'accidents, plus de retards, plus de perturbations. Les capitalistes veulent bien encaisser des dividendes, mais n'ont aucune envie d'investir de l'argent pour améliorer les infrastructures ou ne serait-ce que les entretenir correctement. Il en ira inmanquablement de même, en France, lorsque le transport, l'énergie, La Poste passeront définitivement aux mains du privé, comme l'ont fait avant eux la téléphonie ou les autoroutes.

Ce n'est certainement pas d'un progrès qu'il s'agit, mais bien d'une régression sociale à combattre.

Pierre VANDRILLE

• Les pratiques expéditives des banques

À la porte, les clients qui refusent d'être rançonnés !

C'est connu, les banquiers ne sont pas des philanthropes. Ils ne se sont jamais gênés pour se débarrasser de clients dès l'instant où ces derniers avaient des difficultés de trésorerie. Désormais, ils ont franchi un cran : ils « remercient » même les usagers qui n'ont jamais eu de problème, mais dont les comptes ne leur rapportent pas assez.

C'est ce que révèle l'Association française des usagers des banques (AFUB), qui a reçu 500 plaintes et témoignages pour l'année 2009.

Ainsi, un peintre en bâtiment, client du Crédit Agricole depuis 1987 dont le compte était toujours créditeur, a reçu une lettre de sa banque l'avertissant que celui-ci serait fermé dans 60 jours, simplement parce qu'il avait refusé d'ouvrir un compte professionnel. Même traitement pour un autre client qui avait contesté le montant des frais liés à l'utilisation d'une carte bleue. Ailleurs, parce que le compte avait une « activité insuffisante », la banque prélevait des frais de tenue de compte de 30 euros... qu'elle était prête à enlever si le détenteur ouvrait un livret A. Selon l'AFUB, les banques « sanctionnent les clients qui ne répondent pas à leurs sollicitations et refusent la vente forcée de prestations bancaires », ainsi que ceux qui simplement protestent contre ces pratiques, légales au

demeurant puisqu'avant de clôturer un compte, il leur suffit d'avertir le client dans un délai variant de 30 à 45 jours.

Tout le monde, ou presque, est obligé d'avoir un compte bancaire ou postal, ne serait-ce que pour toucher son salaire ou faire un achat dépassant 3 000 euros. Sans parler des sommes détenues par les banques à travers les différents plans d'épargne qu'elles proposent, elles brassent chaque mois des milliards provenant de la gestion courante des comptes. Et elles ne gardent pas tout cet argent au chaud au fond de leurs coffres-forts, puisque la loi ne les oblige qu'à conserver 8 % de tout l'argent déposé.

Mais les banques en veulent toujours plus, et elles ne sont pas intéressées par les « petits comptes », c'est-à-dire ceux des particuliers qui se contentent des services minimum et n'effectuent pas assez d'opérations pour qu'elles puissent faire leur beurre.

Marianne LAMIRAL



L'ouverture du marché consiste à introduire quelques pêcheurs de plus pour attraper les consommateurs.

• Taxe carbone

Nouvelle version

Christine Lagarde a donné des précisions mardi 5 janvier sur le nouveau projet de taxe carbone suite à son rejet par le Conseil constitutionnel. Ce ne sont encore que des indications mais il apparaît déjà que les industriels n'auront pas grand-chose à craindre du nouveau projet qui devrait être présenté dès février et voté en juillet.

Elle a ainsi annoncé que les 1 018 sites industriels français les plus polluants, qui étaient exonérés de la taxe, allaient quand même devoir payer un peu, mais le moins possible : « Nous travaillons sur la possibilité d'appliquer des taux réduits et de mettre en place par ailleurs d'autres mécanismes incitatifs ou des plafonnements. »

La ministre de l'Économie réaffirme que, comme pour le premier projet, son souci est de « préserver la compétitivité » de ces entreprises. Alors elle leur propose « un mécanisme d'imposition différencié en fonction de leur exposition à la concurrence internationale et de l'intensité énergétique de leur production ».

C'est joliment dit. Pour les patrons, le gouvernement n'a de cesse de se montrer conciliant et incitatif, et de leur donner tous les moyens pour payer le moins possible voire pas du tout. Que voulez-vous, il s'agit de la santé de l'économie française... ou plutôt des patrons français.

Quant à la santé des particu-

liers et à leur budget, en particulier celui des plus défavorisés, Christine Lagarde n'envisage ni conciliation ni délai. Le Conseil constitutionnel n'ayant pas invalidé le volet « ménage » du texte, il sera appliqué dans son intégralité sans qu'on en sache plus sur les « compensations » qui leur ont été promises.

Entre la taxe carbone version 1 et version 2, le numéro change. Mais la volonté du gouvernement d'épargner les industriels pollueurs ne change pas.

Cédric DUVAL



Sucrière en Picardie. Les rejets de gaz à effet de serre permettent de se sucrer.

Les principaux pollueurs resteront à l'abri

La première version de la taxe carbone, rejetée par le Conseil constitutionnel, prévoyait d'importantes « exemptions totales ». C'était le cas pour « les émissions des centrales thermiques produisant de l'électricité, les émissions des mille dix-huit sites industriels les plus polluants, tels que les raffineries, cimenteries, cokeries et verreries, les émissions des secteurs de l'industrie chimique utilisant de manière intensive de l'énergie », etc. Il en était de même pour « les émissions du transport aérien et celles du transport public routier de voyageurs ».

Pour justifier ces exonérations, le gouvernement avait expliqué que certaines des sociétés concernées sont déjà soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne. Le Conseil constitutionnel faisait remarquer que « ces quotas sont actuellement attribués à titre gratuit, le régime des quotas payants n'entrera en vigueur qu'en 2013 et ce, progressivement jusqu'en 2027 ». Le gouvernement prétendait vouloir éviter une « double imposition » à ces sociétés mais en réalité il avait choisi de ne leur en

imposer aucune. De ce fait, « 93 % des émissions de dioxyde de carbone d'origine industrielle, hors carburant » auraient donc été « totalement exonérées ». Les sociétés en question n'étaient aucunement touchées par la loi qui énonçait dans son préambule que « toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement ». Cette première version de la taxe carbone n'aurait pesé pratiquement que sur les carburants et les produits de chauffage, et par conséquent sur la population, d'où une « rupture caractérisée d'égalité »

devant l'impôt condamnée par le Conseil constitutionnel.

Visiblement, cette institution présidée par le chiraquien Jean-Louis Debré a des comptes à régler avec le gouvernement actuel, ce qui l'a conduit à mettre le doigt sur ce qui était le plus choquant dans cette loi. Mais on peut faire confiance au gouvernement pour trouver les formulations qui permettront de contourner les objections du Conseil constitutionnel, sans rien changer sur le fond.

Jean SANDAY

• Impôts

Selon que vous serez salarié ou patron...

Si le Conseil constitutionnel a demandé au gouvernement de revoir sa copie sur la taxe carbone, il a validé d'autres mesures, pas moins choquantes que cette taxe.

Il a donné le feu vert à la fiscalisation des indemnités journalières pour les accidents du travail ainsi qu'à celles versées lors du départ volontaire d'un salarié et du départ volontaire en pré-retraite, alors qu'elles étaient exonérées d'impôts jusqu'à présent. Si les sommes récupérées par le fisc sont dérisoires par rapport au déficit du budget de l'État, elles ne le sont pas pour les travailleurs pris pour cibles. Par contre le patronat, lui, bénéficie d'un cadeau somptuaire, entériné par le Conseil constitutionnel : la sup-

pression de la taxe professionnelle et son remplacement par un impôt beaucoup plus léger.

Aux 28 milliards d'euros de la taxe professionnelle perçus jusqu'à présent par les communes, les départements et les régions, va succéder une « contribution économique territoriale ». L'allègement pour le patronat sera de 11,7 milliards d'euros en 2010. Pour calmer l'inquiétude des élus locaux, le gouvernement promet des compensations. L'État payait l'année dernière à la place du patronat, dix milliards d'euros aux collectivités locales. Une pratique consistant déjà à puiser dans les caisses de l'État plutôt que dans celles du patronat, et qui remonte à Strauss-Kahn quand il était ministre des

Finances de Jospin en 1998. Au fil des ans, comme on pouvait le craindre, la compensation de l'État a d'ailleurs été de moins en moins intégrale. Les collectivités locales ont été incitées à trouver une compensation en augmentant la taxe d'habitation, la taxe foncière, ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui pèsent sur la population.

Cette pratique n'a pas inquiété le Conseil constitutionnel qui a validé la suppression de la taxe professionnelle dès lors que, a-t-il précisé, elle « ne porte pas atteinte à l'autonomie financière des collectivités locales », autrement dit que ces collectivités restent « libres » de voter leurs recettes et leurs dépenses. Confrontées à la

diminution de leurs ressources financières, les communes auront donc la liberté, si l'on peut dire, de « choisir » à quelle dépense elles doivent renoncer pour ne pas être contraintes, par exemple, de reporter des travaux dans des bâtiments scolaires.

Certaines collectivités auraient, il est vrai, une marge de

manœuvre qui consisterait à réduire les dépenses gaspillées dans des subventions ouvertes ou déguisées au patronat. Mais elles ne pourraient, au mieux, que limiter les effets dévastateurs d'une politique qui vise à sacrifier les services rendus à la population au profit du patronat.

Jean SANDAY

Nathalie Arthaud dans les médias

Jeudi 7 janvier : sur LCI à 8 h 12, Nathalie Arthaud est l'invitée de Christophe Barbier

Samedi 9 janvier : sur FR3-IDF, à partir de 12 h environ, elle est l'une des invités de La voix est libre.

• Turquie

Le gouvernement Erdogan et la question Kurde

En décidant début décembre l'interdiction du parti politique pro-kurde DTP, la Cour constitutionnelle turque a provoqué dans le pays une série de manifestations de protestation. Mais elle a aussi révélé les contradictions du gouvernement turc dans sa politique à l'égard des Kurdes.

En effet, en particulier depuis cet été, le gouvernement d'Erdogan dit qu'il va apporter une solution au problème kurde, resté au premier plan depuis le début de la guérilla nationaliste du PKK en 1984. Les 20 millions de Kurdes vivant en Turquie ont subi jusqu'à une date récente une répression féroce. Selon les chiffres officiels, la population de plus de mille villages a été déplacée. Des villages entiers ont été brûlés, des jeunes, des intellectuels ont été assassinés (on parle de plus de soixante mille morts). Parler la langue kurde était interdit.

Le gouvernement, dominé par le parti dit « islamiste modéré » de l'AKP, prétend aujourd'hui apporter la démocratie dans les régions kurdes, alors qu'il n'a pas hésité à mener cette guerre au début de son mandat. Désormais le Premier ministre, que ce soit au Parlement ou lors de réunions

de son parti, n'hésite pas à faire des discours sentimentaux et à déclarer que « les mères ne vont plus pleurer ». Car alors que pendant des années la sale guerre menée dans les régions kurdes a contribué à fabriquer une machine infernale de répression, c'est maintenant la bourgeoisie turque qui voudrait mettre fin à un conflit qu'elle estime inutile et coûteux.

Quelle « ouverture » ?

En effet, ce sont maintenant des représentants en vue de la bourgeoisie qui critiquent les généraux et l'armée, constatant que la guerre menée pendant 25 ans contre la population kurde a coûté plus de 300 milliards de dollars pour finalement n'aboutir à aucune solution. La bourgeoisie turque veut pouvoir saisir les occasions de bonnes affaires qui lui sont offertes au Moyen-Orient, en Irak, dans le Caucase, de même



Affrontement à Diyarbakir, au Kurdistan, après l'interdiction du DTP.

que l'occasion que lui offre l'acheminement du volume important de pétrole et de gaz qui doit transiter par la Turquie à destination de l'Europe. Et pour cela, la permanence du conflit dans les régions kurdes est un obstacle et un boulet.

Depuis la fondation de la Turquie moderne en 1923 par Mustafa Kemal, ses dirigeants

ont nié les droits de la minorité kurde. En les reconnaissant en partie, le gouvernement Erdogan voudrait trouver un appui auprès de la bourgeoisie et de la petite-bourgeoisie des régions kurdes. Il est bien placé pour cela puisque 70 députés de l'AKP seraient de cette origine. Les Kurdes influencés par l'islam soutiennent l'AKP tan-

dis que ceux influencés par le PKK soutiennent ou soutenaient le DTP, expression légale du PKK et qui vient d'être interdit.

En fait, après avoir parlé pendant des mois d'« ouverture démocratique », le gouvernement Erdogan commence seulement maintenant à expliquer quelles mesures concrètes il

entend mettre en œuvre : on pourrait désormais parler et écrire librement le kurde, et depuis l'an dernier d'ailleurs, un canal TV émet déjà en kurde. Il est même question qu'une commission voie le jour pour examiner les plaintes contre les exactions antérieurement perpétrées par l'armée et la police contre les Kurdes.

Une politique contradictoire

Mais voilà surtout que l'interdiction du DTP prononcée par la Cour Constitutionnelle a semblé démentir tous les beaux discours d'Erdogan sur l'« ouverture » aux Kurdes. Une explication est d'abord qu'une grande partie de l'appareil d'État, l'armée en particulier, n'accepte pas sa politique. Entre celle-ci et les hommes de l'AKP, des frictions incessantes se produisent et, en l'occurrence, certains généraux dénoncent les concessions à la minorité kurde comme une insulte au nationalisme turc tel que le concevait Mustafa Kemal. Ils usent de leur influence pour mettre en échec Erdogan, sur ce point comme

sur d'autres.

Mais d'autre part l'AKP lui-même ne semble pas unanime, puisque ses représentants à la Cour Constitutionnelle ont voté l'interdiction tout comme les autres. Enfin la politique d'Erdogan n'est pas si claire puisque, tout en parlant d'« ouverture », il ne voudrait pas donner l'impression qu'en définitive, les Kurdes ont gagné ce qu'ils demandaient. En tout cas le résultat est que la grande « ouverture » d'Erdogan semble se fermer à mesure que l'on s'en rapproche.

On peut se demander si Erdogan a vraiment les moyens de sa politique, à supposer qu'il arrive à l'appliquer malgré les résistances de la police et de l'armée. Le gouvernement de l'AKP voudrait offrir quelques facilités à la bourgeoisie des régions kurdes afin de la gagner à sa politique. Mais dans le contexte de la crise économique qui s'aggrave, cela risque d'être bien limité. Et même si la bourgeoisie kurde trouve finalement là quelques possibilités de se développer et s'enrichir, il est évident que la situation des travailleurs kurdes ne s'améliorera

pas pour autant.

Bien sûr, si le climat d'oppression et de guerre dont elle paye le prix depuis des années disparaissait, ce serait tant mieux pour la population des régions kurdes. Ce serait tant mieux aussi si elle ne se trouvait plus reléguée dans la marginalité simplement parce qu'elle parle kurde. Mais au fond, plus qu'un résultat de la politique d'Erdogan, ce serait un résultat de la détermination de la population kurde à défendre ses droits.

Reste que dans toute la Turquie, que ce soit dans les usines, dans les chantiers navals, dans les hôpitaux, travailleurs turcs et travailleurs kurdes se retrouvent à travailler ensemble, vivant dans les mêmes quartiers et devant affronter la même exploitation. Et ce sera dans une lutte commune, pour leurs revendications essentielles, que se forgera leur unité, indépendamment de leur origine, de leur langue ou de la chaîne de télévision qu'ils suivent.

Julien SILVA

• Tunisie

La santé de Taoufik Ben Brik en danger

Condamné depuis fin octobre 2009, quelques jours après la réélection du dictateur Ben Ali, à six mois de prison à la suite de ce qui apparaît comme un coup monté, le journaliste opposant Taoufik Ben Brik n'a toujours pas pu obtenir une date de procès en appel.

Incarcéré dans des conditions qu'on peut imaginer à 30 kilomètres de Tunis, il a été transféré à 130 kilomètres, ce que son épouse Azza Zarrad dénonce comme une tentative de l'éloigner de sa famille en rendant les visites encore plus difficiles. Elle dénonce également, dans un blog, les coupures de téléphone et de connexions internet dont sa famille et elle-même sont l'objet. Elle évoque aussi le problème de l'état de santé du journaliste ; ses amis et sa famille n'ont eu de cesse de réclamer sa libération, particulièrement en raison de la maladie grave dont il est atteint et pour laquelle aucun suivi n'est assuré au fond de sa geôle.

Une journée de grève de la faim a été organisée le 5 janvier en Tunisie, mobilisant une cin-

quantaine de journalistes tunisiens, d'avocats et de militants des droits de l'Homme. La police avait néanmoins pris les devants en encerclant le domicile de journalistes et opposants connus, afin d'empêcher un regroupement.

Curieusement, on n'entend plus parler de remous dans les sphères gouvernementales françaises, ni du côté de Kouchner, encore moins du côté de Frédéric Mitterrand, le ministre de la Culture qui a sans sourcilier participé fin décembre à Tunis à la mise en place d'une « cité de la Culture ». Son entrevue avec un membre du gouvernement de Ben Ali aurait, selon ses dires, permis « un échange de vues très élargi, plein de confiance » et se serait déroulée « dans un climat de confiance et d'amitié ».

La confiance et l'amitié... entre la clique de Ben Ali et celle de Sarkozy, apparemment rien de plus normal. Quant à l'échange de vues, il n'est pas allé jusqu'à un regard sur les militants et opposants qui crouissent en prison.

Viviane LAFONT

La lutte des travailleurs de Tekel et des pompiers d'Istanbul

12 000 travailleurs du secteur du tabac appartenant au monopole d'État Tekel poursuivent une lutte déterminée, notamment depuis le 16 décembre où une partie d'entre eux ont commencé à occuper un parc central de la capitale, Ankara, faisant ainsi directement pression sur le gouvernement.

Celui-ci a déjà privatisé la fabrication des cigarettes en 2008, et maintenant les entrepôts se trouvant dans différentes villes. Ces 12 000 travailleurs dont le salaire moyen est de 2 200 TL (livres turques), soit environ 1 000 euros, se voient proposer un statut dit 4C, c'est-à-dire un salaire de 772 TL, soit 360 euros... et la perte de leur statut de fonctionnaire !

Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont réussi jusqu'à maintenant à privatiser sans trop de difficultés, profitant du chômage massif et de la politique de compromis des directions syndicales. Ces 12 000 travailleurs eux-mêmes avaient sans doute en grande majorité voté pour ce gouver-

nement. Mais depuis les années 2000, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs du secteur public, notamment des banques et du textile, ont perdu leur statut de fonctionnaires à la suite des privatisations, et par la même occasion une bonne partie de leur pouvoir d'achat. Non seulement ils n'ont plus de garantie d'emploi, mais leurs conditions de travail se sont sérieusement aggravées. Tout cela commence à se savoir et cela explique la riposte des travailleurs de Tekel.

Le gouvernement a d'abord envoyé la police matraquer les manifestants de Tekel, mais ceux-ci ont tenu bon. La brutalité de la police a soulevé l'indignation. Les travailleurs ont eu

un grand soutien des commerçants des alentours, des étudiants et même de la presse, de la population en général et des habitants leur offrant l'hospitalité. La direction du syndicat Türk-Is s'est trouvée obligée de les soutenir. Quant aux déclarations du gouvernement, notamment du Premier ministre Erdogan traitant les travailleurs de « profiteurs », elles n'ont fait qu'augmenter encore leur détermination.

Le gouvernement a dû maintenant changer de langage et faire quelques concessions, le ministre du Travail promettant un relèvement du salaire de 100 TL (40 euros). Les travailleurs n'en ont pas voulu, mettant au premier plan le maintien de la garantie de leur emploi dans cette période où le gouvernement tend à confier une grande partie des services publics à des sous-traitants. La lutte continue donc.

Au même moment d'ailleurs, une lutte semblable se déroule à Istanbul, une ville où mille pompiers ont été confiés à une société de sous-traitance. La municipalité veut modifier leur contrat avec la clé, comme dans le cas de Tekel, une baisse importante de leur salaire. Les travailleurs le refusent, menant des manifestations spectaculaires et occupant un parc de la ville.

Visiblement, la grève générale qu'ont observée les fonctionnaires le 25 novembre – dans un pays qui ne leur reconnaît pas le droit de grève – a renforcé la détermination de nombre de travailleurs du secteur public, et la paix sociale, dont le gouvernement Erdogan a bénéficié jusqu'à présent, est peut-être en train de prendre fin.

J. S.



Les travailleurs de Tekel manifestent à Ankara...



et ici à Istanbul, sur le pont du Bosphore.

Le prochain Cercle Léon Trotsky aura pour sujet :

L'Afrique du Sud De l'apartheid au pouvoir de l'ANC

Vendredi 29 janvier 2010 à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris 5^e (Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

• République d'Irlande

Le délit de blasphème réactualisé

Blasphémer, c'est outrager la divinité ou la religion et, en République d'Irlande, c'est interdit par la constitution de 1936. Mais jusque-là personne n'avait, semble-t-il, été condamné pour cela. Ou bien la censure avait de toute façon empêché le supposé blasphème de paraître, ou bien, au moins une fois, le juge s'était déclaré incompetent et incapable de définir ce qu'est un blasphème.

Mais cela risque de changer. Depuis le 1^{er} janvier en effet, une nouvelle loi est entrée en vigueur, condamnant le blasphème à 25 000 euros d'amende maximum et le définissant comme ce qui peut blesser le sentiment religieux d'une catégorie donnée. Sous prétexte de moderniser la loi, entre autres d'appliquer la notion de blasphème à toutes les chapelles et pas à la seule religion catholique, le gouvernement offre ainsi une arme aux cléricaux. Ce sont eux

désormais qui pourront porter plainte s'ils se sentent attaqués. Du coup on se demande si parler de curés pédophiles ou bien de ces institutions charitables où l'on torture les enfants, dont on a appris récemment que l'Église catholique d'Irlande n'était pas chiche, ne serait pas passible de condamnation pour blasphème.

Les tenants de la République française prétendent que le caractère moyenâgeux de la loi irlandaise. Car si le blasphème n'est plus condamnable en France depuis 1791, il l'est toujours en Alsace-Moselle. De plus, à la différence jusque-là de l'Irlande, cette loi rétrograde a permis de condamner des militants défendant le droit des homosexuels sur le parvis d'une église. C'était il n'y a pas si longtemps, en 1997.

Paul GALOIS

• Yémen

Washington en quête d'un succès... ou vers un nouveau bourbier ?

L'attentat raté du vol 253 à destination de Detroit a braqué les projecteurs de l'actualité sur le Yémen, où l'apprenti terroriste nigérian aurait été s'entraîner, chercher du matériel et des instructions auprès des représentants locaux d'Al-Qaïda.

L'attentat était donc une belle occasion pour Obama de dénoncer, avec une rhétorique identique à celle de son prédécesseur, le rôle d'Al-Qaïda au Yémen. C'est ce qu'il a fait samedi 2 janvier, mettant aussi en cause le relâchement des services secrets US.

Le Yémen, un pays de 23 millions d'habitants issu de la réunification des Yémens du Nord et du Sud en 1990, est depuis des années le théâtre de discrets affrontements entre un groupe islamiste qu'on dit lié à Al-Qaïda et les services américains. Si le gouvernement du président Ali Abdullah Saleh affiche un soutien enthousiaste aux

États-Unis, la réalité est plus nuancée.

Les combattants islamistes yéménites, qui avaient participé à la guerre contre l'URSS en Afghanistan, avaient été accueillis en héros lors de leur retour au pays. Et ils ont pu pénétrer l'armée et l'administration et même participer à un gouvernement de coalition entre 1993 et 1997. Cela a permis, pendant longtemps, un statu quo avec le régime yéménite. Depuis, il y a eu un attentat contre les forces de sécurité en août 2008 et les islamistes proches d'Al-Qaïda ont noué des alliances avec des tribus montagnardes auprès desquelles ils peuvent trouver refuge.

Malgré une tradition de milices armées, le Yémen est cependant encore loin de la situation que connaît, par exemple, le Pakistan. Mais les États-Unis craignent qu'il ne finisse par devenir à son tour un sanctuaire où pourraient se réfugier et s'entraîner des combattants qu'ils retrouveraient ensuite en Irak, en Afghanistan ou au Pakistan. C'est pourquoi, depuis des années, les États-Unis font pression sur le gouvernement yéménite pour qu'il réprime ces partisans d'Al-Qaïda.

Mais le gouvernement local fait face à d'autres problèmes. Les menaces de sécession du Sud du pays (qui avaient entraîné une courte guerre civile en 1994) sont en sommeil mais dans le nord, le régime doit faire face à une rébellion d'un courant chiite local qui a le soutien de l'Iran.

Le gouvernement yéménite doit aussi tenir compte de la colère de la population contre les récents bombardements US. Censés frapper, les 17 et 24 décembre derniers, des camps supposés d'Al-Qaïda, ils ont surtout causé la mort de civils.

L'attentat manqué permet en tout cas à Washington d'accentuer sa pression sur le Yémen. Washington et Londres viennent d'annoncer le cofinancement d'une force de police exclusivement dédiée à réprimer Al-Qaïda dans ce pays. Pour l'occasion, les États-Unis doubleraient l'aide financière qu'ils versent déjà.

Alors que les États-Unis s'enlisent en Afghanistan, en Irak et au Pakistan, ils ne seraient sans doute pas mécontents de connaître

Hélicoptère de l'armée yéménite en action contre les rebelles suspects d'être liés à Al-Qaïda.



quelques réussites au Yémen. C'est ce que souligne une partie de la presse américaine qui estime que « de tous les pays liés à Al-Qaïda, le Yémen est celui où les efforts d'Obama pourraient être les plus fructueux ». Mais les bourbiers afghan et irakien devraient aussi leur avoir appris que, dans ce genre d'affaires, un succès espéré peut vite déboucher sur un interminable cauchemar.

Jacques FONTENOY

• Irak

Le scandale du programme « Pétrole contre nourriture »

Le gouvernement irakien réclame dix milliards de dollars de pénalité à 93 industriels et banquiers accusés de corruption et de détournement de fonds lors de l'application du programme « Pétrole contre nourriture » entre 1997 et 2003. La convocation de ces entreprises, dont un bon nombre de sociétés françaises et la BNP Paribas, devant le tribunal de New-York est l'aboutissement, provisoire, d'un scandale révélé en 2005.

Le programme « Pétrole contre nourriture » avait été mis en place par l'ONU en 1997 par souci « humanitaire » : il s'agissait d'atténuer les effets de l'embargo contre l'Irak, décidé en 1990 après la première guerre du Golfe et dont les conséquences avaient été dramatiques pour la population irakienne, causant la mort de centaines de milliers de civils.

Ce programme permettait au gouvernement irakien de vendre son pétrole ; les fonds résultants de la vente étaient confiés à un bureau de l'ONU qui les encaissait sur un compte spécial BNP Paribas ouvert à New-York. Puis cet argent devait servir à acheter des produits de première nécessité – matériel, alimentation, médicaments.

Pour la vente comme pour l'achat, les sociétés étaient choisies par Saddam Hussein. Les trusts achetant le pétrole le fai-

saient avec une ristourne intéressante dont ils rétrocédaient une partie au dictateur irakien et à ses proches ; bien évidemment, la population irakienne ne voyait pas le moindre dollar de cet argent. Du côté achat de produits de première nécessité, les fabricants vendaient des produits périmés ou abîmés au prix fort, en rétrocédant à encore une partie de leur marge à la clique de Saddam Hussein. Mais au passage, toute une série d'autres intermédiaires, politico-économiques, percevaient leur dîme, avec la mission de plaider la cause du gouvernement irakien sur la scène internationale. Parmi les noms cités en France, on trouvait celui de Charles Pasqua, qui a bénéficié d'un non-lieu de la justice française en septembre 2009.

Dans cette gigantesque entreprise de corruption, qui concernerait plus de 2 200 sociétés dans le monde,

les sociétés françaises viennent en effet en bonne place, juste après les russes. Un certain nombre de trusts ont déjà négocié depuis deux ans, préférant payer une amende pour arrêter les poursuites de la justice américaine. C'est ainsi que Volvo et Renault Trucks ont payé une amende de 7 millions de dollars, Siemens de 448 millions de dollars. Mais cela ne les met pas à l'abri des poursuites engagées

par le gouvernement irakien. BNP Paribas devrait plaider, selon les informations du journal *Libération*, son absence de responsabilité : elle n'aurait fait qu'exécuter des opérations financières sans savoir qu'elles participaient d'un schéma illégitime !

L'affaire risque de durer longtemps encore et même si le gouvernement irakien récupère ces dix milliards de dollars, on

peut se douter qu'ils n'iront pas dans les poches de la population irakienne. Elle a payé et paye encore une interminable guerre et aussi toutes ses conséquences. Elle paye la corruption de ceux qui la gouvernent, une corruption entretenue par la voracité des multinationales européennes ou américaines soutenues par leurs gouvernements respectifs.

Sylvie MARÉCHAL

• Afghanistan

Une présence militaire française contre le peuple afghan

La disparition en Afghanistan de deux journalistes de France 3 et de leurs trois accompagnateurs afghans, depuis le 30 décembre, s'est produite dans une zone qui, il y a un an encore, était considérée comme sûre et où l'on voyageait sans aucun problème, du moins si l'on en croit *Le Parisien* du 3 janvier. Mais aujourd'hui, poursuit ce journal, « la province est de plus en plus instable, notamment le district de Tagab où les villages ont

souvent été bombardés. Créant alors la colère de la population qui tourne le dos au gouvernement et aux forces internationales, rejoignant alors les rangs des insurgés ».

Ce district est précisément l'un des lieux de présence militaire française, au nord-est de Kaboul. Cela n'empêche pas Hervé Morin, le ministre de la Défense, de vanter l'action des quelque 3 500 militaires français dont la mission serait, selon lui, « passionnante même

si elle est dangereuse ». Il n'exclut pas de répondre à la demande du président des États-Unis, Obama, d'envoyer des renforts, ajoutant toutefois qu'« il nous faut gagner la confiance de la population car nous ne sommes pas en guerre contre les Afghans ». Visiblement, il peut aller raconter ça à qui il veut, mais pas aux Afghans eux-mêmes.

Jean SANDAY

• Relaxe de cinq mercenaires de Blackwater

Des hommes de main au service de l'armée américaine

Aux États-Unis, cinq salariés de la société de sécurité américaine Blackwater, accusés d'avoir tué des civils irakiens, ont été relaxés par un juge fédéral pour un vice de procédure. Le 16 septembre 2007, ces mercenaires, chargés en théorie de la protection d'un convoi américain, avaient tiré sur la foule à Bagdad, tuant dix-sept personnes et en blessant au moins vingt autres.

Blackwater, rebaptisée Xe, est la plus importante des sociétés militaires privées qui opèrent aux côtés de l'armée américaine au Moyen-Orient. En principe, ses missions se limitent à la protection des personnes et des biens et ses agents ne sont autorisés qu'à effectuer des actions militaires « de nature défensive ». Dans la réalité, les mercenaires de

Blackwater se conduisent comme n'importe quelle armée d'occupation, avec un lot de « bavures » comparable, à la différence que, contrairement aux forces militaires officielles, ils jouissent d'une plus grande impunité : un accord signé entre les gouvernements américain et irakien leur garantissait l'immunité vis-à-vis de la justice irakienne, et ils n'ont pas à répondre de leurs actes devant un tribunal militaire. Les poursuites contre les cinq mercenaires avaient donc été difficiles, avant qu'ils soient en fin de compte rattrapés par la justice américaine... sans suite pour l'instant.

Créée en 1997, Blackwater a commencé par décrocher des contrats auprès de l'armée américaine en se spécialisant dans l'entraînement des troupes. Ses missions, ainsi que ses bénéfices, se sont étendus à

partir de 2001, ses mercenaires servant de renforts aux troupes américaines en Afghanistan, et surtout à partir de 2003 avec le déclenchement de la guerre en Irak. Ces six années au service du gouvernement américain auraient rapporté plus d'un milliard de dollars à l'entreprise.

Après les multiples exactions dont les hommes de Blackwater se sont rendus coupables en Irak (trafic d'armes, assassinat de civils et différents massacres, dont la tuerie de Bagdad de septembre 2007, etc.), le gouvernement irakien avait demandé le retrait de cette armée privée. Fin 2009, Blackwater n'y conservait plus que deux contrats, dont l'un portant sur la protection de diplomates dans le sud du pays, ce qui n'offre aucune garantie à la population puisque telle était déjà sa



Les mercenaires de Blackwater et un de leurs blindés à Bagdad, en juillet 2005.

tâche à Bagdad en 2007 !

Moins présente en Irak, Blackwater a en revanche renforcé son implantation en Afghanistan, en créant différentes filiales sous d'autres noms, et ses agents s'illustrent là aussi par des meurtres de civils. Cela ne dérange pas le prix Nobel de la paix Obama,

pas plus que les bavures que commettent dans ces pays les armées dites régulières de la coalition menée par les États-Unis. Et puis, en cas de problème, il y aura bien un « vice de procédure » pour les protéger.

Marianne LAMIRAL

• Tour géante à Dubaï

Un symbole bien haut d'un système bien pourri

La plus haute tour du monde – 828 mètres – a été inaugurée le 4 janvier dans l'émirat de Dubaï au cours d'une fête pharaonique. Sous les acclamations de milliers d'invités, un spectacle pyrotechnique a été tiré, transformant la tour en un sapin de Noël géant.

Cette tour n'est que la dernière des réalisations, plus extravagantes les unes que les autres, construites depuis des années à Dubaï comme dans les émirats voisins, ces micro-États créés par l'impérialisme pour des émirats qui considèrent ces pays comme leurs propriétés privées. En plein désert, à coups de milliards de dollars, on a construit des centres commerciaux gigantesques, des îles artificielles en forme de palmiers, des hôtels de luxe dont le seul « sept étoiles » du monde en forme de voile gonflée ou encore un canal passant en plein désert pour que des yachts de luxe puissent amener leurs propriétaires dans de somptueuses villas. Pour attirer tous les milliardaires de la planète à Dubaï ou à Abou Dhabi, on n'a reculé devant rien, même pas devant la construction d'un double du musée du Louvre ou d'une annexe de la Sorbonne. Il fallait faire toujours plus grand, plus luxueux et toujours plus haut, comme aujourd'hui avec cette tour.

Bien entendu pour ces chantiers gigantesques, il fallait des milliards de dollars que les pro-

moteurs immobiliers ont trouvés auprès de banques qui espéraient bien en tirer des profits colossaux. Il fallait aussi les bras de centaines de milliers d'ouvriers qu'on a fait venir de pays voisins, ceux d'Asie du Sud-Est en particulier. Et à tous ceux-là – 250 000 au bas mot paraît-il – on a réservé les baraquements sous surveillance policière et les salaires de misère, ou bien la porte sans être payés, quand début décembre 2009, Dubaï incapable de payer ses dettes s'est retrouvé en quasi-faillite.

Il paraît que la tour « Burj Dubaï » se verra à plus de cent kilomètres à la ronde. Ainsi il n'y aura même pas besoin d'habiter l'émirat pour voir ce symbole scandaleux de l'absurdité d'un système. Au milieu d'un Moyen-Orient dont la majorité de la population est condamnée à une misère sans espoir, une toute petite minorité de super-riches et de milliardaires pourront se payer des vacances de luxe en haut de leur tour, protégés par des dictatures parmi les plus rétrogrades de la planète... mais choyées par l'impérialisme.

Cédric DUVAL

• Martinique

À l'heure du référendum pour le changement de statut

Le 10 janvier, la population de la Martinique est appelée à se prononcer par référendum pour ou contre une transformation de son statut qui l'autoriserait plus ou moins à prendre des décisions localement, à faire des lois, sans en référer à Paris.

Si le oui l'emporte, l'île fonctionnera sur la base de l'article 74 de la Constitution. Elle deviendra une « collectivité » au lieu d'être un département, avec des pouvoirs élargis pour les notables locaux. Dans le cas contraire, l'île restera dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, c'est-à-dire que les lois et règlements nationaux seront applicables de plein droit, sous réserve de quelques aménagements, constituant également une forme de pouvoir local.

Entre le 73 ou le 74, les différences sont donc bien minces. Mais les notables et politiciens locaux, pour qui les résultats du vote ne sont pas

sans importance quant à la suite de leur carrière, ont pris position et débattu durant des semaines. Les uns, comme le président du Conseil régional et indépendantiste Alfred Marie-Jeanne, ont mis en avant les avantages que donnerait l'article 74 ; les autres, principalement la droite mais aussi la fédération martiniquaise du Parti Socialiste et Serge Letchimy, maire de Fort-de-France et membre du Parti Progressiste Martiniquais, parti fondé par Aimé Césaire, défendent l'article 73.

Du côté des travailleurs et des quartiers pauvres, beaucoup sont plutôt favorables à l'article 74, pensant qu'il est plus logique que les décisions concernant la vie économique et sociale soient prises sur place, plutôt qu'à Paris, à 7 000 km de là.

Cela étant, le sentiment qui domine dans une très grande partie de la population est la méfiance envers l'indépendantisme ou toute forme d'évolution du statut de l'île. Méfiance également envers ce

que les politiciens de tout bord vont faire du pouvoir local qu'ils réclament ; car s'ils veulent pouvoir faire des lois locales ou en adapter d'autres, ils se gardent bien de dire lesquelles, dans quel domaine et pour changer quoi ? Les tenants de l'article 74 affirment que ce statut sera plus efficace pour gérer les affaires de la Martinique. Mais ces « affaires » ne sont pas les mêmes, selon qu'on est ouvrier, chômeur, érémitiste ou patron, propriétaire de grands domaines agricoles ou encore riche négociant dans l'import-export.

Avec le « 73 » comme avec le « 74 », les nouveaux lieux de pouvoir seront peut-être un peu plus proches des travailleurs et de tous les pauvres de Martinique. Reste que pour obliger les responsables à agir dans le sens des intérêts populaires, il faudra que ceux-ci demandent des comptes et fassent entendre leur voix.

Roger MEYNIER

• La privatisation des ports se poursuit

Grutiers et dockers en lutte

Lundi 4 janvier les dockers et grutiers des sept ports autonomes (Marseille, Le Havre, Bordeaux, La Rochelle, Dunkerque, Nantes-Saint-Nazaire et Rouen) ont cessé le travail. Ils protestaient une nouvelle fois contre la privatisation des grands ports maritimes.

Le passage au privé de la gestion des ports est en fait engagé depuis longtemps, notamment depuis le changement de statut des dockers, en 1992. Les dockers avaient alors perdu tout droit de regard sur l'embauche et l'organisation du travail et leur nombre avait été fortement réduit. Dans les années suivantes le statut des ports, relevant jusque-là du secteur public, a été modifié pour qu'ils puissent concéder une partie du travail à des opérateurs privés. Mais les grutiers et les conducteurs de portiques manœuvrant les conteneurs restaient employés par les ports autonomes, relevant toujours du secteur public.

La loi de juillet 2008, qui doit entrer en application au pre-

mier trimestre de cette année, va obliger à lancer des appels d'offres à des sociétés privées et à faire passer toutes les opérations et donc tous les grutiers et portiqueurs sous statut privé. Les travailleurs des ports craignent à juste raison que cette privatisation se traduise une nouvelle fois par une diminution du nombre d'emplois et une dégradation des conditions de travail.

La multiplication du nombre d'entreprises intervenant sur les ports sera, ou pas, une bonne affaire pour les patrons qui obtiendront des concessions. Mais elle vise surtout à abaisser les coûts de manutention en mettant fin aux statuts que le personnel a sou-

vent acquis de haute lutte. La crise en cours et la réduction très importante du trafic maritime menaceront d'autant plus les emplois portuaires que les travailleurs seront séparés dans des entités indépendantes, relevant de statuts différents, voire de spécialités différentes. Car une entreprise pourra prendre en concession un seul quai, d'un seul port, destiné à un seul type de marchandises et les seuls ouvriers qui y travaillent.

Cette réforme donnera ainsi la possibilité aux patrons de s'en prendre aux travailleurs par petits groupes, en fonction des baisses conjoncturelles de trafic sur telle ou telle marchandise, plutôt que d'avoir à affronter tous les travailleurs du port, voire toute la profession. De plus le travail de déchargement des navires, dangereux par nature, va le redevenir plus encore à cause de la course au

profit et de l'opacité due à la multiplicité des intervenants.

Les grandes compagnies maritimes, qui ont commandité cette réforme pour faire baisser leurs frais d'escale, seront les seules gagnantes. La réforme portuaire a d'ailleurs pour objectif avoué de rendre les ports français « compétitifs » par rapport aux autres ports européens. Gouvernement et patronat espèrent comme toujours obtenir ce meilleur rendement par la seule réduction du nombre des ouvriers et la dégradation de leurs conditions de travail.

Mais les 30 000 travailleurs des ports n'ont peut-être pas dit leur dernier mot. Malgré la loi qui, pour tenter de fractionner les réactions des ouvriers, contraint les syndicats à discuter port par port, ils seront à nouveau en grève tous ensemble lundi 11 janvier.

Paul GALOIS



Chômeurs et sans moyens de se soigner

Dans les semaines qui viennent, le nombre de chômeurs en fin de droits va atteindre le million.

Certains d'entre eux percevront l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) qui se monte à 454 euros par mois. Mais, vu les critères d'obtention très restrictifs, ils ne seront que 170 000 nouveaux allocataires. De plus, un grand nombre d'entre eux devront attendre plusieurs mois avant de bénéfi-

cier de la Couverture maladie universelle complémentaire. Cette CMU complémentaire, sorte de « mutuelle » qui complète la CMU de base, permet de ne rien déboursier pour une consultation ou l'achat de médicaments et d'être exonéré des franchises médicales et des dépassements d'honoraires. Mais s'il existe ce délai avant de pouvoir bénéficier de la complémentaire, c'est que, pour la percevoir, il faut toucher en

moyenne, sur la dernière année, moins de 627 euros par mois. Ceux qui percevaient une allocation chômage de 1 000 euros par exemple devront attendre neuf mois à l'ASS avant de bénéficier de la CMU complémentaire.

Les chômeurs concernés vont donc voir leurs revenus diminuer de façon catastrophique et se retrouver dans l'incapacité de se soigner correctement.

Les organisations patronales qui ont engagé des discussions avec les syndicats sur l'indemnisation du chômage sont paraît-il « conscientes que c'est un vrai sujet » mais disent qu'il leur faut « plus d'éléments pour réfléchir » ; pour les patrons, l'urgence n'a pas le même sens que pour tous ceux qui sont en train de basculer dans la misère !

Sylvie MARÉCHAL

Yves Rocher, mort d'un philanthrope

Yves Rocher, PDG d'une multinationale de la cosmétique, a été enterré en grande pompe dans le village où il possédait son entreprise principale et dont il avait été maire pendant 40 ans.

Qui se souvient que ce philanthrope avait, en 2005, licencié 133 ouvrières à Ouagadou-

gou, au Burkina Faso, et mis la clé sous la porte d'une des usines qu'il possédait en Afrique, au prétexte qu'elles revendraient de meilleures conditions de travail et des salaires corrects ?

Installées, par plus de 40°, dans un hangar sans aération et mal éclairé, elles travaillaient

10 heures par jour, assises sur des bancs, avec interdiction de parler et de se lever pour se dégourdir les jambes. Elles ne bénéficiaient ni de visites médicales ni de congés maternités... Obligées de fournir parfois en deux mois la production exigée auparavant en six, et mises par contre en chô-

mage technique sans rémunération...

Et cela pour un salaire de 15 euros par mois, le tiers du salaire local, payées à l'heure et non au mois...

Encore un bienfaiteur de l'humanité qui s'en va !

Correspondant LO

• Le CE d'EDF et de GDF a racheté l'hôtellerie de plein air Trigano

Le CE du CE n'est pas d'accord !

La CCAS (Caisse centrale d'activité sociale) des industries électriques et gazières (c'est-à-dire en fait une émanation des comités d'entreprises d'EDF et GDF qui sont toujours unis à ce niveau) a décidé il y a quelques semaines le rachat pour 59 millions de la compagnie internationale André Trigano.

Ces Comités d'entreprise sont parmi les plus riches du pays puisqu'ils gèrent 1 % du chiffre d'affaires. Les partis de droite ne cessent de le leur reprocher, alors que le personnel est généralement satisfait de cet organisme qui permet, entre autres, des vacances correctes et pas chères.

Seulement gérer des œuvres sociales et des colonies de vacances n'a parfois qu'un rapport lointain avec la défense des intérêts des salariés.

La CCAS dispose de 48 000 lits. Avec le rachat de Trigano, elle obtiendrait 72 000 lits de plus. Tous les administrateurs, CGT, CFDT et FO ont voté pour. Seulement, la CCAS a aussi ses propres travailleurs qu'elle traite de plus en plus durement. Quand on se transforme en patron, c'est sur toute la ligne. Et ces travailleurs sont aussi syndiqués et possèdent leur propre Comité d'entreprise... le CE de la CCAS.

S'estimant mal et trop tardivement informé du projet de rachat de Trigano, le CE de la CCAS s'est prononcé le 24 novembre contre ce rachat. On en est là pour le moment et la bagarre juridique ne fait probablement que commencer.

Le gros problème, c'est que pendant que des militants ou d'ex-militants syndicaux vont s'occuper des lits de Trigano, ils sont de moins en moins à s'occuper des salaires, des conditions de travail, des retraites des électriciens et des gaziers... et du personnel de la CCAS.

Correspondant LO

• Continental

Exigeons la relaxe des six condamnés !

Mercredi 13 janvier, jour du procès en appel du jugement rendu contre les six travailleurs de Continental Clairoux, une manifestation est appelée à Amiens, à 11 heures devant la gare, pour demander la relaxe de ces travailleurs. Ceux-ci ont été condamnés pour l'exemple par le tribunal de Compiègne, sur la demande du gouvernement, à des peines de prison avec sursis assorties de lourdes sanctions financières.

Ce sont les travailleurs de Continental, avec leur comité de lutte et l'intersyndicale, qui ont pris l'initiative de l'appel à cette manifestation. Ce que voudrait le pouvoir, à travers cette condamnation qui fait suite à leur manifestation à la sous-préfecture de Compiègne le 21 avril, c'est sanctionner la lutte de travailleurs qui refusaient l'agression patronale et la complicité de l'État. Le but est de faire régner un climat de peur dans le monde du travail. C'est bien pourquoi ce combat pour réclamer la relaxe est celui de tous les travailleurs, et c'est aussi celui pour les droits ouvriers et pour la défense des libertés publiques.

L'appel lancé par les travailleurs de Continental, pour se joindre à cette manifestation, a été signé dès décembre par l'ensemble des partis de gauche, Lutte Ouvrière, Alternative Libertaire, NPA, Parti Communiste, Parti de gauche, POI, Parti Socialiste, les Verts. Au niveau syndical, finalement ont signé l'appel : la fédération nationale des industries chimiques FNIC-CGT, Sud-Solidaires, la FSU.

Dans la région, les deux unions locales CGT, Amiens-ville et Amiens-zone industrielle, les syndicats CGT : Valéo, Goodyear,

Véolia, Norbert Dentressangle, tout comme la FSU-Somme, appellent à rejoindre le rassemblement, d'où la manifestation partira pour se rendre devant le Palais de justice où les prises de paroles auront lieu et où un barbecue de lutte sera organisé. Cet appel a été relayé par bien d'autres syndicats et organisations un peu partout.

Par ailleurs viendront témoigner à la barre de la Cour d'Appel ce jour-là, en soutien aux condamnés de Continental : Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des droits de l'homme ; Mathieu Bonduelle, secrétaire général du syndicat de la magistrature ; Jean-Michel Petit, secrétaire général de la FNIC-CGT ; Christian Mahieux, secrétaire général de Sud-Solidaires. Plus les porte-parole des partis : Nathalie Arthaud, Lutte Ouvrière ; Olivier Besancenot, NPA ; Marie-George Buffet, Parti Communiste ; Jean-Luc Mélenchon, Parti de gauche ; Cécile Duflot, les Verts. Pour le Parti Socialiste viendront témoigner Benoit Hamon ainsi que le président de la région Picardie, Claude Gewerc.

En défendant les siens, en affirmant que les victimes des agressions patronales sont en légitime défense, le monde du travail défend ses droits et son avenir.

Correspondant LO

Manifestation

Mercredi 13 janvier à 11 heures devant la gare d'Amiens

• Métro parisien

Grève contre des menaces judiciaires envers des conducteurs

Mardi 5 janvier, les conducteurs et chefs de manœuvre de la ligne 9 de la RATP, Pont de Sèvres - Mairie de Montreuil, étaient très massivement en grève pour soutenir deux camarades convoqués devant le Tribunal de Grande instance de Nanterre.

Il leur est reproché d'avoir actionné un rupteur d'alarme lors des grèves de novembre 2007 contre la remise en cause des régimes de retraite.

À l'audience, il y avait une centaine de présents : les grévistes de la ligne 9, des militants de la commission exécutive de la CGT, un représentant du PCF, une conseillère régionale PS ainsi que notre camarade Arlette Laguiller.

À la fin du mouvement de 2007, le gouvernement avait tenté de criminaliser des faits découlant de ces grèves. Il avait donné comme instruction, y compris aux Parquets, d'être très attentifs envers tous ceux qui auraient commis des actes prétendument répréhensibles pendant les grèves, et même de faire appel en cas de relaxe.

À la RATP cela a déjà eu des conséquen-

ces puisque, dans une affaire un peu semblable, et lors d'un précédent jugement, deux conducteurs de la ligne 6 ont été condamnés à un mois de prison avec sursis et à des amendes. Forte de ces jugements, la direction les a fait passer en conseil de discipline, a licencié l'un d'entre eux et a mis trois mois de mise à pied à l'autre. Veut-elle aller aussi loin cette fois ? En tout cas c'est cette crainte qui aujourd'hui a provoqué la colère et l'inquiétude des agents de la ligne.

Pour étayer ses accusations, la direction ne s'appuie que sur des photos prises par des caméras installées dans les stations. Mais, comme l'a indiqué l'avocat, il n'y a rien dans le dossier. À aucun moment les photos ne montrent les deux agents faisant ce que la direction leur reproche. Et d'ailleurs, ceux-ci nient tout. En fait, la direction a pris deux otages, militants de la grève, pour faire un exemple.

C'est cela qui a motivé la très forte mobilisation des agents de la ligne 9 venus en nombre à l'audience. Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 19 janvier. Pas question de laisser tomber ces deux camarades.

Correspondant LO

Le 17 décembre des agents ont envahi le siège de la RATP pour protester contre des sanctions sur une autre ligne de métro.



• Automobile

La « grande braderie » continue

Les constructeurs automobiles affichent leur satisfaction. Malgré la crise, leurs affaires sont bonnes : sur le marché français, les ventes de voitures neuves ont atteint leur plus haut niveau depuis 19 ans, avec plus de 2,2 millions d'exemplaires.

Il s'agirait pour partie d'un effet « prime à la casse », plus du quart de ces ventes ayant selon le ministre de l'Industrie, bénéficié des 1 000 euros versés par

l'État pour aider les Renault et autres PSA à continuer de vendre, ce qu'ils ont fait.

À tel point que, pour prolonger le plus possible la bonne aubaine, la plupart d'entre eux annoncent qu'ils complèteront les 700 euros de prime étatique – revue à la baisse depuis le 1^{er} janvier 2010 – jusqu'à atteindre le montant antérieur. Renault s'engage par exemple à verser le « super bonus » jusqu'à fin février, y compris pour casse de véhicule vieux de huit à dix ans seulement.

Citroën fait mieux en doublant le montant de la prime à 1 400 euros, Fiat ajoutera 300 euros sur quelques modèles pendant trois mois et Volkswagen donnera une prime de 1 000 euros pour les voitures de huit à dix ans jusqu'en juin.

À voir cet afflux de promesses dispensées sur les ondes, les sites et les pages de publicités, on peut difficilement croire ces industriels atteints d'un brusque accès de philanthropie. Vendre des voitures, ça rapporte. Ça a rapporté avec la

prime à la casse, ça rapporte en complétant cette dernière, et ça rapportait également auparavant, à en croire les rabais qu'il était aisé d'obtenir à l'achat d'un véhicule neuf, et parfois d'un montant supérieur à cette prime.

Même si les résultats affichés par Renault, par exemple, sont négatifs au premier semestre 2009, à la différence des années précédentes, y compris 2008, l'entreprise a annoncé un premier semestre confortable pour 2010, ses actions ayant d'ailleurs

immédiatement monté en Bourse. Comme quoi une année et demie de crise, au cours de laquelle les constructeurs n'ont cessé de pleurer et d'obtenir des aides en tout genre, n'a pas fondamentalement perturbé le fonctionnement des capitalistes de l'automobile.

Pour les 34 000 travailleurs dont les emplois ont été supprimés en 2009, avec la sous-traitance, il en va tout autrement.

Viviane LAFONT

• La Poste – Angers (Maine-et-Loire)

Des attaques... et des réactions

Dans le Maine-et-Loire, La Poste emploie près de 2 500 travailleurs. Ces dernières années, comme dans toutes les régions, nous avons subi des « réorganisations » incessantes, synonymes de fermetures de bureaux, de suppressions d'emplois et d'alourdissement de la charge de travail, au nom de la course à la rentabilité. En effet, en 2011, la distribution des plis de moins de 50 grammes ne sera plus le monopole de La Poste et la direction tire argument de cette prochaine « ouverture à la concurrence » pour tenter de nous imposer recul sur recul. À Angers même, au cours de l'année 2009, le rythme des attaques n'a pas ralenti, loin de là.

Des agressions en série...

Dans le plus gros centre de distribution de la ville (la Recette Principale d'Angers-La Roseraie, dite « la RP »), la restructuration si joliment appelée « Facteur d'avenir » a été mise en place à l'automne, avec à la clé la suppression de treize emplois. Depuis, c'est vraiment la dégradation des conditions de travail pour tous, les dépassements d'heures qui s'accumulent et la fatigue avec. Car la direction oblige désormais les facteurs à effectuer, en plus de leur tournée habituelle, une partie d'une autre tournée, cela deux jours par semaine (ce qu'elle appelle, dans son jargon, la « sécabilité »). Voilà qui fait des journées à rallonge, qui se terminent parfois si tard que la cantine est fermée au retour ! On nous a même inventé des semaines dites « faibles », pendant lesquelles il faut effectuer ces tournées surchargées sans paiement des heures supplémentaires.

Dans le second grand centre de distribution de la ville, St-Serge (qui regroupe, comme la RP, plus d'une centaine de travailleurs), « Facteur d'avenir » a été introduit il y a déjà plus d'un an, avec les mêmes effets sur nos conditions de travail et, au bout du compte, sur notre santé. Après avoir imposé huit semaines « faibles » en 2009, la direction laisse circuler la rumeur d'une quinzaine de semaines « faibles » pour 2010. Que cela se confirme ou non, chacun sait qu'elle tentera de nous en demander plus.

Quant au centre de tri d'Angers (le CTC), un nouveau directeur vient d'y être nommé, avec pour noble mission la transformation du centre en une « plate-forme industrielle de courrier » (ce qu'ils appellent une PIC) d'ici à juin 2011. Une PIC, c'est censé être plus moderne qu'un CTC, trier plus de courrier plus vite, grâce à l'introduction de nouvelles machines de tri ultra-performantes. Mais leur nombre a déjà été revu à la baisse par rap-



port aux premières annonces. Si accroissement de la productivité il y a dans les mois qui viennent, on sent bien que c'est sur le dos des postiers que la direction espère le réaliser, en faisant faire plus de travail par un nombre moins important de salariés. Elle ne cache d'ailleurs pas son intention de faire passer l'effectif du centre en dessous de la barre des 250, notamment en incitant ceux d'entre nous qui ont le statut de fonctionnaire à rejoindre d'autres branches de la fonction publique, voire en poussant à des départs en retraite anticipée.

Sur les trois sites d'Angers, c'est donc partout le même constat : suppressions effectives ou annoncées de postes, changements d'horaires, surcharge de travail... Heureusement, face à ces agressions, bien des réactions collectives ont eu lieu.

...qui suscitent la colère

Ainsi, à la RP, « Facteur d'avenir » n'est pas passé comme une lettre à la poste. Si la grève d'une semaine menée fin septembre 2009 n'a pas suffi à faire reculer significativement la direction, des assemblées générales nombreuses se sont tenues fin novembre à l'appel des syndicats. Nous avons

décidé de lister tout ce qui ne va pas, position de travail par position de travail, afin de présenter nos doléances à la direction dès le début de l'année 2010. Du côté des facteurs paquets, la quantité de travail a été tellement élevée au moment des fêtes de fin d'année que la direction a d'elle-même renoncé à mettre en place sa « sécabilité » – une décision provisoire qu'il

depuis celle de novembre 2008 contre la « restructuration », car personne ne voit d'un bon œil la multiplication annoncée des semaines « faibles ».

Enfin, au centre de tri, nous avons donné récemment un peu de fil à retordre au nouveau directeur. En décembre 2009, la direction a en effet cherché à se débarrasser d'un camarade reconnu « inapte ». Du jour au

accordés lors des jours de réveil-lon. La riposte s'est vite organisée et nous avons de nouveau obligé le directeur à se justifier publiquement. Celui-ci ne voulant rien entendre, nous avons voté la grève pour le 24 et le 31 décembre. Il a finalement reculé avant que nous ayons besoin de mettre notre menace à exécution.

Bien sûr, ce sont encore des

serait bon d'inscrire dans la durée. Quant aux facteurs lettres, ils ont à plusieurs reprises refusé de prendre, en plus de leur tournée normale, la partie dite « sécable », en particulier certains mardis où la quantité de courrier à distribuer était à l'évidence écrasante, et ce malgré le mélange de pressions et de tentatives pour nous amadouer dont la direction s'est fait une spécialité.

À Saint-Serge, la dernière grève (celle du 24 novembre 2009) a été la mieux suivie

lendemain, sans lui demander son avis, elle l'a muté au centre de tri d'entraide de Saint-Barthélemy (où le sous-effectif est là aussi chronique). Très vite, c'est à plusieurs dizaines que nous avons réclamé que le directeur vienne s'expliquer. Devant notre indignation et notre colère, la direction a reculé et le camarade a été rapidement réintégré.

Quelques jours plus tard, revancharde, la direction a décidé de priver les uns et les autres des repos habituellement

ripostes dispersées et chacun voit bien que, pour enrayer la machine à dégrader les conditions de travail, il faudrait que les postiers unissent leurs forces non seulement à l'échelle de toute la ville, mais de tout le pays. Mais en réagissant, nous montrons au moins que nous n'acceptons pas les coups tordus qui se trament actuellement. Et c'est déjà un encouragement et une préparation à une riposte de plus grande ampleur.

Correspondant LO

• Intermarché Sud – Beauvais (Oise)

Pendant les fêtes, les licenciements continuent

À l'Intermarché Sud de Beauvais, pour avoir bu une canette de coca sur son lieu de travail, une employée ayant 21 ans d'ancienneté a été licenciée quelques jours avant Noël. Une autre a été soumise à un flicage tatillon de ses pointages afin de pouvoir la licencier dans les mêmes conditions, c'est-à-dire pour faute grave, sans la moindre indemnité de licenciement. Plusieurs autres licenciements

ont eu lieu tout récemment dans cet hypermarché, dont le patron déclare à qui veut l'entendre qu'il lui faut faire des économies.

Un groupe de militants syndicaux de Beauvais, mis au courant, a décidé de protester publiquement par la distribution d'un tract sur le parking d'Intermarché Sud toute la matinée du mercredi 23 décembre. L'accueil était particulièrement chaleureux,

les clients de la grande surface réagissant au quart de tour sur le simple mot « licenciement ».

« Fais demi-tour, papa, on va chez Auchan », s'est exclamée une dame indignée, et ce n'était pas un cas isolé.

On traite parfois de « requins » les grands patrons de la distribution. Certains petits patrons de grandes surfaces sont, eux, des piranhas.

Correspondant LO

• Fonctionnaires

Face aux attaques, des luttes nécessaires

Plusieurs syndicats de travailleurs des services publics, pour l'instant la CGT, la FSU et Sud, appellent au cours du mois de janvier à des journées de mobilisation.

Dans l'Éducation nationale, une semaine « d'action » devrait débuter le 14 janvier, se poursuivre jusqu'au 21 janvier, journée de grève de la fonction publique – à l'appel des trois syndicats ci-dessus – contre les décisions budgétaires 2010, entraînant la fonte des effectifs et la perte de pouvoir d'achat. Ceux qui se sentent plus particulièrement touchés par les problèmes de l'école, parents, élèves et enseignants, seront appelés à une manifestation nationale organisée à Paris, le samedi 30 janvier.

De nombreux enseignants de l'école primaire à l'université, comme des jeunes, dans certains lycées et facultés, souhaitent certainement montrer leur opposition à ce que Sarkozy et ses godillots de ministres

enrobent sous le terme de « réformes ». Cette politique les a conduits en deux ans et demi à tailler dans le vif de la fonction publique d'État : 100 000 emplois ont déjà été supprimés dans l'Éducation, dans les ministères, les rectors, les préfectures, les directions départementales... Dans le budget 2010, 33 754 autres suppressions d'emplois sont prévues dont 16 000 dans la seule Éducation nationale. On imagine ce que cela peut signifier en nombre de jours de classe perdus faute d'enseignants remplaçants, en suppressions d'heures de cours et de petits groupes de travail, en disparitions d'options, en gonflement d'effectifs des classes.

Tous les services publics sont concernés par ces atta-



ques : la culture et les musées, dont les agents ont fait grève récemment, la Poste, les hôpitaux publics, les agents territoriaux et bien d'autres. La diminution du service rendu aux usagers est le pendant de l'aggravation des conditions de travail des salariés, qui sont la plupart du temps... doublement

victimes. Quant aux salaires, déjà très faibles pour nombre des agents de l'État, ils n'ont augmenté que de 0,5 % en juillet et 0,3 % en octobre dernier, le ministère du Budget n'annonçant que 0,5 % en juillet 2010 pour une inflation évaluée, selon lui, à 1,2 %.

Cette politique envers les

fonctionnaires et les services publics est à l'image de toute la politique du gouvernement, menée aux dépens des travailleurs et de toute la population. La riposte est non seulement nécessaire mais elle doit être la plus large possible.

Viviane LAFONT

Trop de fonctionnaires, ou pas assez de fonctionnaires utiles ?

En ne remplaçant qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, Sarkozy et son gouvernement se flattent de maîtriser les effectifs de la fonction publique et d'assainir les comptes de l'État. C'est « une démarche purement quantitative », « dictée par des considérations budgétaires à court terme », affirme la Cour des comptes, présidée par l'ancien dirigeant RPR Philippe Séguin, dans un rapport sur l'évolution des effectifs de l'État entre 1980 et 2008.

Certes, Séguin et la Cour des comptes ne critiquent pas la volonté de réduire le nombre des fonctionnaires. Ils reprochent au contraire au gouvernement de ne pas supprimer assez de postes et, surtout, pas les postes qu'il faudrait. Cette méthode, commente la Cour des comptes, « récompense les mauvais élè-

ves, ceux qui, du fond de la classe, résistent aux efforts de productivité » qui seraient nécessaires, selon elle.

Mais cette polémique interne à la droite permet tout de même de voir le bluff et la nocivité de la politique menée par Sarkozy et Fillon. Ceux-ci se vantent par exemple auprès de leur public d'avoir sup-

primé 75 000 postes de fonctionnaires entre 2006 et 2008. Mais 50 000 de ces postes ont en fait été externalisés et se retrouvent dans des agences publiques ou chez des opérateurs travaillant pour l'État. La perte globale d'emplois est moins forte que proclamée, mais ce sont tout de même 25 000 postes perdus. Et cela s'accompagne de la dégradation des conditions d'emploi et de salaire de ces nouveaux agents non fonctionnaires. De plus, désormais, les agences et opérateurs devraient eux aussi réduire leurs effectifs – et la grève récente des agents des musées parisiens montre qu'ils

ne l'acceptent pas.

Ces chiffres prouvent en tout cas qu'il n'est pas si facile que cela de supprimer des postes de fonctionnaires, pour la bonne raison que les tâches qu'ils effectuent sont la plupart du temps indispensables au bon fonctionnement de la société.

On relève dans ce rapport qu'il y a actuellement 430 000 fonctionnaires de la Défense, sans doute moins utiles que les 1 108 000 de l'Éducation, jeunesse et sports. Ou encore 187 000 du ministère de l'Intérieur (non compris les polices municipales) : un policier pour 250 habitants ! Le

rapport critique : « Le ministère de l'Intérieur juge qu'il n'y a toujours pas assez de policiers puisque la délinquance aurait augmenté de 30 % entre 1989 et 2006, tandis que les effectifs progressaient de 20 % ». Mais la conclusion qu'on peut aussi tirer de ces chiffres, c'est qu'augmenter le nombre de policiers, dans une période où des millions de jeunes en sont réduits pour vivre aux petits boulots ou à la débrouille, ne suffit manifestement pas à faire reculer la délinquance.

Mais cela, la Cour des comptes ne le dira pas.

Vincent GELAS

• « Transfert de compétences » aux départements

L'État condamné à payer... un peu

Le Conseil d'État a condamné l'État à rembourser aux départements ce qu'il leur doit au titre du fonds de la protection de l'enfance. Ceci dans un délai de quatre mois, faute de quoi il devrait payer 500 euros par jour de retard.

Cette affaire symbolise la mauvaise volonté – ou plus exactement les mauvais paiements – de l'État envers les départements qui ont hérité, sans l'avoir demandé, de divers « transferts de compétences ». L'État s'est débarrassé d'un certain nombre de prestations sociales en imposant aux

départements de les payer à sa place. Théoriquement, il devait tout compenser. Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP, prétendait encore, début décembre 2009, qu'il existait « un principe de compensation à l'euro près » et que « si ce que disent certains socialistes (qui protestent) était vrai,

il leur suffirait d'attaquer l'État et de porter cette affaire devant les tribunaux et ils ne l'ont pas fait ».

Or Xavier Bertrand ment. Certains dirigeants socialistes de départements (en Saône-et-Loire et Seine-Saint-Denis) ont d'ailleurs attaqué devant le Conseil d'État et ils viennent même de gagner. Dans cette affaire l'État avait décidé le 7 mars 2007 de transférer l'aide sociale à l'enfance aux départe-

ments, mais l'argent n'a pas suivi, tout simplement parce que... le décret d'application n'a jamais été pris !

L'État a donc quatre mois pour s'exécuter. S'il le fait, avec trois ans de retard sur la loi, il devrait verser 30 millions au fonds national de financement de la protection de l'enfance. Et d'autre part, il est condamné à verser 100 000 euros au département de Saône-et-Loire et en plus 3 000 euros à ce même

département et autant à la Seine-Saint-Denis.

Ce refus de payer n'est encore qu'un aspect du problème, puisque tous les transferts ont été calculés sur la base des données de l'année 2003. Or la population évolue et notamment elle vieillit et les dépenses sociales augmentent... pour les départements, mais pas pour l'État. Et la différence reste à la charge du budget des départements !

André VICTOR

● **Le gouvernement et la Sécurité sociale**

« **Et surtout la santé !** »

Le budget 2010 de la Sécurité sociale, une partie de la loi de finances, a été adopté par le Parlement et ratifié par le Conseil constitutionnel à la fin du mois de décembre. Il prévoit un déficit de 30 milliards d'euros, qualifié par le gouvernement et ceux qui le soutiennent de trou abyssal. Et, comme d'habitude, ministres et commentateurs vont se demander comment dépenser moins pour combler ce trou.

Les réponses sont connues : pour cette année, ce sera le passage de 16 à 18 euros du forfait hospitalier, le déremboursement d'une nouvelle liste de médicaments et la compression continue du personnel de santé, accompagnée des fermetures de lits, de services et même d'hôpitaux entiers. Les riches trouveront toujours à se soigner. Ceux qui peuvent encore se payer une mutuelle devront cotiser plus et y être encore plus de leur poche s'ils le peuvent. Ceux, de plus en plus nombreux parmi les travailleurs les plus mal payés, à ne plus avoir de mutuelle attendront d'être assez pauvres pour pouvoir bénéficier, si on ose dire, des quelques soins auxquels la CMU permet d'accéder.

D'après le gouvernement, toutes ces mesures ne diminueront les dépenses de la Sécurité sociale que de trois milliards d'euros. Il s'apprête donc à continuer dans ce sens. Mais le problème n'est pas que la Sécurité sociale dépense trop, mais bien que ses recettes diminuent de façon dramatique.

Elles diminuent du fait de la hausse du chômage, de la diminution constante du niveau des salaires et aussi des exonérations de cotisations patronales. Il n'y a aucune raison que les travailleurs aient à payer, sur le plan de leur santé aussi, les dommages que la crise du système capitaliste infligent à la société.

Paul GALOIS

● **Les TGV augmentent de 1,9 %**

La SNCF cherche le profit

Depuis le mardi 5 janvier il faut payer plus cher – plus 1,9 % – pour un billet TGV. La SNCF essaye de faire passer la pilule en expliquant que c'est une hausse « raisonnable » puisque les deux dernières années les tarifs TGV avaient augmenté de 3,5 et de 2 %. Et ce serait – sans rire – d'autant plus supportable que la SNCF avait demandé une augmentation de 2,2 % au gouvernement qui l'aurait refusée, l'inflation n'ayant augmenté officiellement que de 1,4 %. Enfin cette augmentation ne portera pas sur les TGV Prem's, dont les

tarifs, un peu plus intéressants, sont gelés pour 2010.

Donc tout irait bien pour les clients dans le meilleur des mondes ferroviaires. Mais c'est oublier qu'avec la mise en place des TGV, la SNCF a augmenté sensiblement les prix de ses billets et que, si on peut trouver quelques billets moins chers (Prem's ou ID TGV), il faut le plus souvent payer le prix fort pour monter dans un TGV. Avec les nouveaux tarifs, il en coûtera par exemple 64,30 euros pour un Paris-Lille ou 82,40 euros pour un Paris-Marseille.

Le TGV reste donc une affaire très rentable, quoi qu'en dise la SNCF, qui se plaint d'une baisse de recettes et reproche à Réseau ferré de France, le propriétaire des rails, une augmentation de 8 % de ses tarifs. La meilleure preuve en est d'ailleurs qu'avec l'ouverture à la concurrence du trafic international ferroviaire, des groupes comme Véolia et Trenitalia ont annoncé la mise en place de trains reliant les capitales européennes, dont ils espèrent bien sûr des profits... à Très Grande Vitesse.

Cédric DUVAL



● **Voitures électriques, éoliennes, etc.**

Derrière certains produits verts, une pollution sauvage

Un certain nombre des produits verts qui ont la faveur des milieux écologistes, comme la voiture électrique ou les éoliennes, utilisent des métaux appartenant à la famille dite des « terres rares ». Or, celles-ci s'extraitent souvent avec des méthodes particulièrement polluantes.

Il existe dix-sept métaux de ce type. Ils jouent un rôle important dans de nombreux secteurs : les moteurs de voiture, l'électronique, les industries militaires et nucléaires. On en trouve dans les lasers, les composants électroniques, les écrans plats ou les iPods. Mais aussi dans certains produits verts comme les batteries rechargeables pour véhicules hybrides.

La demande de terres rares est donc en pleine croissance. Le néodyme permet de produire des aimants surpuissants pour moteur électrique et donc pour les éoliennes et les turbines hydroélectriques. Le cérium est utilisé pour les pots catalytiques. Il n'y aurait pas d'ampoules à basse consommation sans terbium. Ce dernier fait partie des terres rares les plus recherchées. Alors que le lanthane

coûte quelques dollars par kilo, le terbium peut monter jusqu'à 400 dollars le kilo.

Or, ces terres rares sont pour le moment extraites presque exclusivement en Chine, dans des mines parmi les plus dévastatrices de l'environnement ! *Le New York Times* a ainsi indiqué comment les méthodes d'extraction recourent à des injections d'acides qui finissent par se retrouver dans les cours d'eau et les rivières, où ils détruisent les plantations de riz, les élevages de poissons et polluent les stations d'épuration. Sur les gisements épuisés de terres rares, il devient impossible de relancer des cultures de riz. Même le ministère chinois de l'Industrie et de la Transformation technologique l'a admis. Pour lui, ces mines sont « dévastatrices pour l'écologie et l'environnement ».

Que la population chinoise paye au prix fort la pollution des zones où ces mines sont exploitées ne fait pas ciller les grandes puissances dont les entreprises tirent profit des terres rares. Ce qui les agace, c'est que ce quasi-monopole donne un atout à la Chine. Ils craignent que la Chine finisse par freiner ou stopper les exportations de ces métaux.

Les parlementaires de Washington se sont aussi inquiétés de la dépendance de l'armée américaine vis-à-vis de la Chine et ont lancé un programme d'étude pour trouver des alternatives. Il existerait des gisements de terres rares aux États-Unis, en Afrique du Sud et en Australie, guère exploités pour le moment.

En attendant, bien des écologistes, qui exigent de chacun son « bilan gaz carbonique », seraient bien inspirés d'exiger aussi le « bilan pollution » des produits verts dont ils se font les promoteurs.

Jacques FONTENOY

● **Les vœux de Sarkozy**

Morceaux choisis

Le 31 décembre beaucoup ont peut-être omis d'écouter les vœux présidentiels. Ils n'ont pas perdu grand-chose. La plus grande partie du discours se résumait à tresser les louanges de l'action gouvernementale sur le thème « aujourd'hui mieux qu'hier et moins bien que demain », Sarkozy précisant « ensemble nous avons évité le pire ».

On appréciera aussi le sel de la phrase : « Soyons capable de débattre sans nous injurier ». Par exemple on ne dira plus « casse-toi, pauvre con » à quelqu'un sous prétexte qu'il ne vous serre pas la main.

Enfin le président a parlé de « fraternité ». Chacun sait en effet qu'il apprécie les réunions conviviales au Fouquet's entre bons camarades. De ceux qui n'ont pas raté leur vie et ont pu se payer une Rolex avant cinquante ans.

Le fait est que jusqu'à présent ces gens-là « ensemble ont évité le pire »... c'est-à-dire le bon coup de pied aux fesses qu'ils méritent. Eh bien, cela ne durera pas toujours.

P. G.



Les aimants aux "terres rares" dans des génératrices... de pollution.